



Fédération Départementale des Chasseurs de la Dordogne

5 bd Henri JACQUEMENT
BP 232 - Marsac sur l'Isle
24052 PERIGUEUX CTC Cedex 9

Tél : 05-53-35-85-00

E-mail : contact@chasseurs24.com - Site Internet : www.chasseurs24.com

N° SIRET 781 690 433 000 29 - APE 8412Z

ASSEMBLEE GENERALE

Samedi 29 avril 2023

Filature de l'Isle - PERIGUEUX

ORDRE DU JOUR / SOMMAIRE

ACCUEIL DES PARTICIPANTS	3
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVRIL 2022 (SÉANCE PAR CORRESPONDANCE) ET DES DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES.....	5
RAPPORTS FINANCIERS (voir annexes)	5
<input type="checkbox"/> FÉDÉRAL	6
<input type="checkbox"/> DÉGÂTS DE GIBIER	7
RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET CERTIFICATION DES COMPTES.....	7
RAPPORT MORAL, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS, PRÉSENTATION DES VOTES	11
MOTION CHASSES TRADITIONNELLES	12
REMISE DE MÉDAILLES FÉDÉRALES	22
RAPPORT TECHNIQUE.....	24
QUESTION POSÉE PAR L'ACOM 24 SUR LES DISTANCES ENTRE INSTALLATIONS DE CHASSE AUX COLOMBIDES	24
COOPTATION D'UN NOUVEL ÉLU POUR LE PAYS 02 - LANDAIS	25
PAROLE À LA SALLE/AUTRES QUESTIONS.....	26
INTERVENTIONS DES AUTRES PERSONNALITÉS.....	31
CLÔTURE.....	39

(L'Assemblée générale est ouverte à 9 h 01, sous la présidence de M. AMBLARD.)

M. LE PRÉSIDENT.- Cela fait plaisir de se retrouver. Depuis trois années consécutives, nous n'avions pas eu la possibilité de nous rencontrer, et même si nous sommes moins nombreux qu'à l'habitude, cela reviendra petit à petit.

Monsieur le Préfet de la Dordogne, représenté par Mme AUDIGÉ, directrice adjointe de la DDT,

Mesdames et Messieurs les Élus,

Mesdames et Messieurs, chacun en vos grades et qualités,

Messieurs les Présidents,

Chers amis chasseurs,

Je déclare notre Assemblée générale de ce 29 avril 2023 ouverte et vous souhaite la bienvenue dans cette nouvelle salle, d'une capacité beaucoup plus restreinte qu'à notre habitude, mais la vente du Parc des Expositions nous a obligés à trouver une autre salle. Nous remercions la municipalité de Périgueux de son accueil dans ce beau complexe.

Comme chaque année, les gardes particuliers sont présents pour nous aider dans l'organisation de cette journée. Nous les en remercions.

Plus généralement, je remercie l'ensemble des associations de chasse spécialisées qui œuvrent pour que leur passion soit reconnue et qui nous aident au quotidien.

Quel plaisir de vous accueillir après trois années de contraintes et de restrictions. J'espère tout autant que votre passion est restée intacte et que le plaisir de se revoir est partagé.

Depuis notre dernière Assemblée générale en présentiel et avant d'ouvrir nos travaux, je voudrais rendre hommage à quelqu'un qui nous a quittés : Christophe CAPETTE. Il était arrivé au sein du Conseil d'administration de la Fédération en 2013. Jeune élu, il avait à cœur de défendre la chasse populaire et ses valeurs. Il avait les yeux qui pétillaient quand il s'agissait de défendre son pays de chasse.

Je souligne particulièrement son dévouement et son amour pour la ruralité pour laquelle il s'est engagé à bien des égards sur le plan associatif et sur le plan professionnel.

Nous gardons un souvenir ému de son passage très court dans notre Fédération. Nous avons gardé espoir jusqu'au

bout grâce à sa combativité depuis plus de six ans et nous comptons faire un grand chemin avec lui, tous ensemble. Malheureusement, la vie en a décidé autrement.

Nous sommes fiers d'avoir eu à nos côtés un administrateur précieux, avec de grandes connaissances. Partout où il m'a représenté, à la SAFER ou encore à l'Agence régionale de la biodiversité, je n'ai eu que des retours positifs et des compliments sur son implication et son travail. C'était un homme apprécié de tous les partenaires de la Fédération et de tous les chasseurs qui avaient eu la chance de le côtoyer.

J'ai aussi une pensée profonde pour une autre personnalité de la Fédération — vous avez été nombreux à le connaître et à chasser avec lui : notre ami Gérard GAUVILLE, qui était le responsable des services techniques à la Fédération des chasseurs. Il a passé sa vie à la Fédération. Gérard était rentré en juin 1971 à la FDC 24 en tant que garde fédéral après cinq ans dans la Marine. Le 16 avril 1976, il devient un des premiers techniciens cynégétiques de France, apportant grandement sa pierre à l'édifice pour créer ce nouveau métier. Il a été, avec une poignée, à l'initiative de la création du syndicat national UPTEC et de la convention collective qui défend les intérêts de nos personnels au niveau national.

Passionné de nature, son engagement au service de la chasse et des chasseurs est reconnu de tous. Il a formé bon nombre de techniciens de France et de Navarre qui lui vouaient un profond respect. L'annonce de son départ a provoqué chez ces derniers une immense tristesse. Tous reconnaissent son altruisme, sa bonne humeur et sa bienveillance.

Avant de débiter nos travaux et à la mémoire de nos collègues chasseurs disparus depuis notre dernière Assemblée générale de 2019, et conformément à la tradition, nous allons nous lever et observer une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

Je vous remercie.

ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie au nom de notre Conseil d'administration les personnalités présentes.

Seront parmi nous aujourd'hui :

- M. LAMONTAGNE Jean-Sébastien, Préfet de la Dordogne et M. DIDON Emmanuel, directeur de la DDT, représentés par Mme AUDIGÉ, directrice adjointe de la DDT. Merci,

- Madame AUDIGÉ,
- M. MERILLOU Serge, sénateur de la Dordogne,
- M. CUBERTAFON Jean-Pierre, député de la Dordogne,
- M. RIFFAUD Alain, chef du Service départemental de l'Office français de la Biodiversité,
- M. ROUSSET Alain, président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, représenté par M. SABAROT Henri, président de la FDC de la Gironde,
- M. PEIRO Germinal, président du Conseil départemental de la Dordogne, représenté par M. SAUTREAU Jean-Michel,
- M. GRANGER Jean-Philippe, président de la Chambre d'Agriculture de la Dordogne,
- M. TESTUT Guillaume, président des Jeunes Agriculteurs, représenté par M. TARRADE Simon,
- M. RAVAILHE Jean-Michel, président de la Fédération des Pêcheurs de la Dordogne, représenté par M. DALY Alain,
- M. GOUREAUD Didier, président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Nous aurons le plaisir d'accueillir M. SERRA David, du Service départemental du Renseignement territorial,
- M. DUFAU Jean-Luc, président de la Fédération des Landes,
- M. LAFARGE Christian, président de la FDC de la Haute-Vienne, représenté par M. VILLARD Sylvain,
- M. MADUPEY Robert, président de la FDC de la Corrèze, représenté par son directeur, M. MURAT David,
- M. FRUCHOU Alain, président du Groupement périgourdin des Amis de la Montagne,
- M. PONCEY Éric, du cabinet Allianz,
- Tous les lieutenants de l'ovierie présents,
- Tous nos partenaires, notamment les associations spécialisées.

Se sont excusés :

- Mme VARAILLAS Marie-Claude, sénatrice de la Dordogne,
- M. LAMONERIE Bruno, président de l'Union des Maires et du PNR,
- Mme LABAILS Delphine, maire de Périgueux,
- Le Colonel MALHET Bertin, commandant le centre d'entraînement des forces de Gendarmerie de Saint-Astier,
- M. GUÉ Aurélien, technicien de chasse à la DDT,
- M. DE LARY Rolland, directeur du CRPF,
- M. VILLEMAGNE Jean-François, administrateur de la FDC 24,
- M. SAUTONIE Jean-Philippe, administrateur de la FDC 24,
- M. BONNAMY Jean-Louis, ancien administrateur de la FDC 24,
- M. VEYSSY Claude, ancien administrateur de la FDC 24,

- M. CUAU Michel, président de la FDC de la Vienne,
- M. ETCHEVESTE Philippe, président de la Fédération des Pyrénées-Atlantiques,
- Et M. TALINEAU Guy, président de la Fédération des Deux-Sèvres.
- Aussi, M. BOUSCARY Michel, président de la FDC du Lot — nous avons parfois des gens de l'Occitanie qui viennent nous rejoindre.

Chers collègues chasseurs, lors de cette Assemblée et pour débiter nos travaux :

- Nous procéderons à l'approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale d'avril 2022, qui s'est passée par correspondance, suivie de l'approbation des délibérations administratives diverses statutaires.
- Ensuite, les rapports financiers et projets de budgets « fédéral » et « grand gibier » vous seront présentés par M. PAGES Sébastien, notre expert-comptable, et notre trésorier, Pierre GRANGER. Ils seront soumis à votre approbation.
- Ces derniers seront clôturés par celui de notre Commissaire aux comptes, M. LEUGER du cabinet Hoche et Associés.
- Dans la continuité, je vous présenterai mon rapport moral de gestion et d'activités, qui sera l'occasion de vous montrer une partie du travail fait par votre Fédération, mais aussi voir l'avenir.
- Je vous présenterai, de concert avec votre élu, M. MAGNANOU Nicolas, notre préparation du centenaire qui aura lieu en août prochain au Domaine départemental de Campagne. J'en profite pour remercier notre président, Germinal PEIRO, qui nous a donné l'occasion de faire cette importante manifestation sur ce beau territoire.
- Enfin, des chasseurs seront récompensés pour leur dévouement à la demande de leur société de chasse et/ou du Conseil d'administration.
- Le rapport technique thématique sera orienté sur les dossiers éco-contribution avec présentation des dossiers menés sous forme de films. Vous n'aurez qu'à regarder et écouter.
- Nous répondrons à la question présentée par l'ACOM — l'Association des chasseurs d'oiseaux migrateurs — sur la distance des installations de chasse au colombidés — c'est-à-dire les distances entre leurs différentes installations.

- Vos élus se présenteront à vous, ainsi que M. FAURE Jérôme, pour vous présenter le pays de chasse du Landais. Il vient d'être coopté pour remplacer notre regretté disparu dont je viens de vous faire la lecture. Il intégrera le Conseil d'administration pour finir le mandat en cours de Christophe et, par la suite, fera partie des prochains candidats pour les prochaines élections, s'il le souhaite.
- Enfin, nous finirons par les interventions des personnalités invitées qui nous font l'honneur de leur présence.

Comme vous pouvez le constater, l'ordre de jour de notre journée a quelque peu évolué depuis sa publication officielle dans la presse. Aussi, je me dois de vous demander d'approuver cet ordre du jour quelque peu modifié pour tenir compte au plus près de la réalité de nos travaux.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **L'ordre du jour modifié est approuvé à l'unanimité des voix.**

Pour ne pas surcharger nos travaux, nous vous proposons de voter les décisions à main levée concernant les éléments statutaires annuels, les comptes de bilan, les projets de budgets. Je vous demande de nous apporter votre soutien en ce sens et vous en remercie vivement.

Comme chaque année, je vous propose que le Bureau de la Fédération constitue le Bureau de cette Assemblée générale.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE D'AVRIL 2022 (SÉANCE PAR CORRESPONDANCE) ET DES DÉLIBÉRATIONS ADMINISTRATIVES

M. LE PRÉSIDENT. - Nous allons à présent procéder à l'approbation du procès-verbal de l'année précédente, suivie des diverses approbations administratives.

PV de l'Assemblée générale d'avril 2022 par correspondance, que vous avez reçu par courrier et que je vais vous demander d'approuver.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **Le procès-verbal de l'Assemblée générale d'avril 2022 est approuvé à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie beaucoup de cette belle unanimité.

Approbation des délibérations administratives diverses.

Comme chaque année, je vous demanderai de valider le fait que le Conseil d'administration puisse, en votre nom à tous, procéder à des ventes et acquisitions, comme le prévoit également l'article 11 du paragraphe 10 de nos Statuts.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **Les délibérations administratives diverses sont approuvées à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie.

Comme lors de notre dernière Assemblée générale, il n'y a pas de vote à bulletin secret, puisque nous n'avons pas d'élection du Conseil d'administration — elle a été faite l'an dernier et ne sera faite que dans cinq ans maintenant. Je vous remercie de cette confiance. Ainsi, nous n'avons pas besoin de volontaires pour constituer le bureau de vote, comme nous le faisons habituellement.

Je vais maintenant passer la parole à notre trésorier, mon collègue Pierre GRANGER, appuyé par notre expert-comptable, M. PAGES Sébastien, pour une présentation générale de nos comptes pour l'exercice cynégétique 2021-2022.

Le temps que nos intervenants nous rejoignent, je tiens à remercier tout particulièrement M. DUCOMET Jean-François, qui a été notre expert-comptable pendant de nombreuses années. Je suis sûr que nous lui manquons mais qu'il profite de sa retraite méritée. Bonne retraite à vous, Monsieur DUCOMET, et merci pour vos travaux et votre intérêt durant de très nombreuses années.

RAPPORTS FINANCIERS (voir annexes)

M. GRANGER. - Merci, Michel.

Mesdames et Messieurs, Chers amis chasseurs, bonjour.

Nous allons vous présenter les résultats financiers de la saison passée, à savoir du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 pour le compte de la Fédération et pour le compte dégâts de grand gibier.

Je rappelle que la loi chasse de 2019 suggère une présentation des comptes consolidés. Pour plus de lisibilité et de transparence, nous avons souhaité continuer la présentation compte par compte.

Je laisserai pour cela la parole à M. PAGES, expert-comptable du cabinet La Brégère. M. LEUGER, commissaire aux comptes du cabinet HOCHÉ et Associés, nous présentera le rapport de certification de nos comptes.

M. le Président AMBLARD procédera à l'approbation de ces rapports et à l'affectation de leurs résultats.

Nous passerons ensuite aux prévisions budgétaires que je vais vous présenter, qui seront soumises à votre approbation pour la saison 2023-2024.

L'ensemble des chiffres détaillés est dans le document qui vous a été remis à l'entrée.

Monsieur PAGES, je vous laisse la parole.

M. PAGES.- Je vous remercie, Monsieur le trésorier. Merci, Monsieur le Président. Bonjour à tous.

Le Groupe La Brégère a procédé, comme chaque année, à l'établissement des comptes de la Fédération départementale des Chasseurs de la Dordogne au 30 juin 2022, en collaboration avec la Direction et le service Comptabilité que nous tenons à remercier.

Nous allons vous présenter les comptes en deux parties distinctes :

- tout d'abord les activités générales de la Fédération seule,
- puis les dégâts des gibiers uniquement.

La section analytique de l'éco-contribution n'a pas d'impact sur les comptes et n'est pas représentative à cette date.

• FÉDÉRAL

M. PAGES.- Concernant l'activité générale de la Fédération seule :

Le total des produits d'exploitation reste stable à 2 322 000 € au 30 juin 2022 contre 2 328 000 € au 30 juin 2021.

À l'inverse, les charges d'exploitation ont augmenté de 136 000 € au cours de l'exercice pour s'établir à 2 073 000 € contre 1 937 000 € l'exercice précédent, soit une hausse de 7 %.

L'excédent d'exploitation dégagé est de 249 000 € contre 391 000 € pour l'exercice précédent.

En tenant compte d'un résultat financier à -14 000 € et d'un résultat exceptionnel de +226 000 €, l'excédent dégagé sur l'exercice clos le 30 juin 2022 est de 460 593 € contre 493 427 € en 2021.

Nous allons vous apporter quelques commentaires sur les chiffres les plus significatifs qui constituent ce résultat.

Au niveau des produits d'exploitation, malgré la stabilité des produits, nous constatons quelques variations importantes :

- Augmentation des contrats de service : +17 000 €, dont 14 000 € pour les prestations de surveillance vison ;
- Diminution des transferts de charges : -69 000 € correspondant aux dossier ICE non reconduits ;
- Augmentation des cotisations : +32 000 €, malgré la diminution du nombre de chasseurs au cours de l'exercice, qui ont été compensés par la hausse des versements de la Fédération nationale.

Au niveau des charges d'exploitation, nous pouvons constater :

- La hausse des achats de marchandises : +11 000 €, notamment les fourreaux de carabine ;
- La hausse :
 - du carburant : +7 000 €, du fait du prix de l'essence ;
 - des petits équipements : +11 000 € — les bacs poubelles d'équarrissage, les téléphones ;
 - la plantation de haies : +14 500 € ;
 - des frais d'affranchissement : +11 000 € concernant les carnets de palombe, les changements d'envoi pour les bécasses et les lièvres.
- À l'inverse, la Fédération n'a pas fait appel à l'intérim cette année -14 000 €, et n'a pas pu envoyer son personnel en formation : -13 000 €.

- Les salaires et charges sociales ont augmenté de 49 000 €, soit +6 %, ce qui correspond à 1,5 ETP supplémentaire en 2022, qui vient compenser la baisse de l'intérim.
- Le résultat financier ressort à -14 000 € suite à la cession et au rachat des actions en portefeuille au 30 juin, comme chaque année.
- Cette année, le résultat exceptionnel ressort à +226 000 €, du fait notamment de la vente de l'immeuble de Bergerac pour un montant de 180 000 €.

• DÉGÂTS DE GIBIER

M. PAGES. - Concernant l'activité « dégâts des gibiers » :

Le total des produits d'exploitation reste stable à 1 266 000 € contre 1 264 000 € au 30 juin 2021.

À l'inverse, les charges d'exploitation ont diminué de -99 000 € au cours de l'exercice pour s'établir à 1 271 000 € contre 1 371 000 € précédemment, soit une baisse de 7,25 %.

La perte d'exploitation dégagée est de -5,500 € au 30 juin 2022 contre -107 000 € pour l'exercice précédent.

En tenant compte d'un résultat financier à -9 000 € et d'un résultat exceptionnel de -150 000 €, le déficit de l'exercice clos le 30 juin 2022 est de -165 606 € contre -241 500 € en 2021.

Quelques commentaires sur les chiffres significatifs.

Au niveau des produits d'exploitation :

- Augmentation des contributions plan de chasse et des frais de bracelets de 38 000 €.
- Diminution des transferts de charges de -54 500 €, notamment liés à la subvention exceptionnelle de 33 000 € reçue en 2021 du CRNA.
- Augmentation des cotisations de +12 000 €, notamment le grand gibier revalorisé de 2 €.

Au niveau des charges d'exploitation, nous pouvons constater :

- La forte diminution des indemnités : -114 000 € du fait d'un moins grand nombre de dossiers à traiter.

- La diminution des frais d'équarrissage et des honoraires estimateurs pour 20 000 € au total.
- La hausse des salaires et charges sociales de 15 000 €.
- La hausse des subventions versées de 36 000 €, dont 29 000 € pour l'opération Mirador.

Le résultat exceptionnel est composé des indemnités versées en 2021-2022 concernant des dossiers des exercices antérieurs qui n'avaient pas été provisionnés dans les comptes, notamment 2020-2021, pour 118 000 €.

Bilan de la Fédération.

Pour finir, nous allons vous indiquer certains chiffres importants :

Le montant de l'actif immobilisé net est de 2 128 000 € au 30 juin 2022 contre 2 204 000 € au 30 juin 2021, notamment du fait de la vente de l'immeuble de Bergerac.

La trésorerie et les placements financiers de la Fédération s'élèvent à 6 363 000 € contre 6 019 000 € précédemment.

Enfin, les fonds propres s'élèvent à 7 919 000 € au 30 juin 2022 contre 7 645 000 € au 30 juin 2021. L'augmentation correspond à l'excédent global dégagé à l'exercice, à savoir 294 987 € contre 237 915 en 2021.

Ces fonds propres représentent deux années d'exploitation pour la Fédération.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. GRANGER. - Merci, Monsieur PAGES.

Je laisse à présent la parole à M. LEUGER, commissaire aux comptes.

RAPPORT GÉNÉRAL ET SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET CERTIFICATION DES COMPTES

M. LEUGER. - Monsieur le Président, Monsieur le trésorier, merci de me donner la parole.

Mesdames, Messieurs, bonjour.

Avant de procéder à la lecture de mon rapport — que je vais résumer —, je tenais à dire que cette certification

porte sur l'ensemble des comptes, dans leur globalité, de l'association, sans distinguer la partie dégâts et Fédération.

Je tenais aussi à remercier la Direction du service de la Fédération qui a répondu à toutes les questions durant notre mission, et également le cabinet La Brègère qui nous a donné toutes les informations dont nous avons besoin.

Mesdames, Messieurs, tout d'abord l'opinion sur les comptes.

Pour l'exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fédération départementale des Chasseurs de la Dordogne, relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Au final, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réunis et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fédération à la fin de cet exercice.

En matière de fondement de l'opinion, nous rappelons le référentiel d'audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de l'exercice professionnel applicables en France et nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

En matière d'indépendance, nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de ce rapport.

En matière de justification des appréciations, nous rappelons que ces appréciations s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur les éléments de ces comptes annuels qui sont pris isolément.

En matière de vérification spécifique, nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents qui vous ont été adressés.

Quelques rappels sur les responsabilités.

Il appartient à la Direction d'établir les comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français.

Lors de l'établissement de ces comptes, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Fédération de poursuivre son exploitation. Je rappelle simplement que nous avons deux ans d'exploitation, donc nous n'avons aucun souci sur ce point-là.

Responsabilité du commissaire aux comptes relative à l'audit.

Dans le cadre de notre audit, et conformément à nos normes, nous rappelons que nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent et les anomalies significatives, et que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreur.

Nous prenons connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit. Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction. Nous apprécions également le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation.

Enfin, nous apprécions la présentation de l'ensemble des comptes et nous évaluons si les comptes annuels reflètent les opérations et événements, de manière à en donner une image fidèle.

Je vous remercie de votre attention.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Je remercie Monsieur l'expert-comptable et Monsieur le commissaire aux comptes pour leurs interventions.

Je me dois à présent de vous demander d'approuver ces comptes et d'affecter en réserve ces deux résultats : l'un, excédentaire pour le compte général et, l'autre, déficitaire pour le compte « dégâts », ce qui fait un résultat consolidé positif.

Tout d'abord, y a-t-il des questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

Je vous demande donc d'approuver ce bilan.

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

➤ **Le bilan 2021-2022 est approuvé à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie infiniment de votre confiance.

Je vais maintenant redonner la parole à notre trésorier pour présenter les projets de budget fédéral et compte « dégâts » pour la saison qui va débuter le 1^{er} juillet 2023-2024.

M. GRANGER.- Messieurs, Mesdames, je vais vous présenter les deux projets de budget — fédéral et dégâts —, ainsi que le budget d'investissement.

Nous allons tout d'abord voir les chiffres et, ensuite, je vous donnerai des explications.

(Projection du document « Rapports financiers, M. GRANGER »)

- **Projet de budget fédéral.**

Récapitulatif des dépenses :

- Achats : 132 756 €.
- Services extérieurs : 264 930 €.
- Autres services extérieurs : 485 893 €.
- Impôts et taxes : 106 800 €.
- Charges de personnel : 949 650 €.
- Autres charges gestion courante : 277 699 €.
- Charges financières : zéro.
- Charges exceptionnelles : 3 000 €.
- Dotations amortissement et provisions : 236 900 €.

Total des dépenses : 2 457 628 €.

Recettes :

- Ventes : 479 554 €.
- Subventions d'exploitation : 101 980 €.
- Autres produits de gestion : 1 505 309 €.
- Produits financiers : 15 000 €.
- Produits exceptionnels : 41 000 €.
- Reprises de provisions : 500 €.
- Transferts de charges : 214 800 €.

Total des recettes : 2 358 143 €.

Résultat attendu de - 99 4495 €.

Je vais maintenant présenter le projet de budget FDC.

Ce projet de budget de l'année en cours fait ressortir une baisse du nombre de chasseurs dans notre département : -480 chasseurs et -366 chasseurs de grand gibier. Ces chiffres nous ont servis de base de prévisions pour 2023-2024.

Nous prévoyons une nouvelle baisse à hauteur de 4 %. La loi prévoit une compensation financière versée par la Fédération nationale des Chasseurs pour atténuer la perte entraînée par cette modification. Le Conseil d'administration maintient sa décision d'affecter une quote-part de cette compensation à la section « dégâts » à hauteur de 94 370 € — ancien financement du fonds de péréquation.

Pour la validation départementale, nous prévoyons le prix de la cotisation à 86 €. Le contrat de service sera revalorisé tous les trois ans à 0,18 €/hectare pour les SCC — sociétés de chasse — et ACCA, et à 0,36 € pour les groupements de propriétaires à caractère privé.

Pour la partie dépenses, nous avons bâti un budget au plus près de nos besoins. La priorité reste les aides aux sociétés de chasse *via* le nouveau système de subvention simplifié avec une enveloppe budgétaire portée à 155 000 €. Une modification des postes pris en charge est en cours. Une attention particulière va être portée à la signature des conventions « petit gibier » avec une aide plus conséquente.

En matière de recrutement et d'accessibilité à la chasse, le Conseil d'administration maintient la décision d'offrir en intégralité la première validation à tout nouveau chasseur sans restriction d'âge. L'aide pour la deuxième et troisième année de validation consécutive pour la Dordogne reste en place avec une limite d'âge à 30 ans seulement pour les chasseurs prenant une validation départementale pour la Dordogne et domiciliés en Dordogne. L'enveloppe financière s'élève à 28 000 €.

L'opération « Parrain/filleul » est également maintenue mais ne concernera que les chasseurs prenant une validation départementale, la validation nationale étant exclue de par la clause de non-concurrence. Les conditions d'accessibilité à cette offre seront communiquées à chaque chasseur avec sa demande de validation pour 2023/2024, avec la précision qu'un chasseur parrain ne pourra parrainer qu'un seul filleul de l'année de chasse.

Le dossier d'étude « Tuberculose » sur les espèces « blaireau » et « sanglier » est bien entendu maintenu — vu les conditions — et revêt un caractère prioritaire.

Avec la nouvelle loi, les nouveaux dossiers éco-contribution conduisent la Fédération à mener des actions très spécifiques et complémentaires au monde de la chasse. Ces actions s'étendent sur plusieurs années et font l'objet de subventions de la part de l'OFB — Office français de la Biodiversité. Ces dossiers requièrent énormément de temps de travail de la part du personnel impliqué.

Au final, le budget soumis à votre approbation est déficitaire de -99 485 €. Il reprend les actions décrites ci-dessus.

Chers amis, chaque année, nous perdons des chasseurs. Nous devons rester vigilants. Nous n'avons pas pu et nous n'avons pas voulu appliquer *stricto sensu* l'inflation que nous connaissons tous pour permettre ainsi à notre passion de perdurer le plus longtemps possible.

Voilà pour le budget Fédéral.

Je vais maintenant vous présenter le projet de budget « dégâts ».

- **Projet de budget dégâts.**

Récapitulatif des dépenses :

- Achats : -748 033 €.
- Services extérieurs : 147 598 €.
- Autres services extérieurs : 134 551 €.
- Impôts et taxes : 14 780 €.
- Charges de personnel : 174 400 €.
- Autres charges gestion courante : 246 250 €.
- Charges financières : zéro.
- Charges exceptionnelles : 110 050 €.
- Dotations amortissements et provisions : 85 500 €.

Total de dépenses : 1 661 62 €.

Récapitulatif des recettes :

- Ventes : 986 451 €.
- Subventions d'exploitation : 94 370 €.
- Autres produits de gestion : 418 170 €.
- Produits financiers : 13 000 €.
- Produits exceptionnels : zéro.
- Reprises de provision : 100 150 €.
- Transferts de charges : 8 100 €.

Total des recettes : 1 620 241 €.

Résultat attendu : -40 921 €.

Les explications.

Les projets de budgets.

Dans cette grande ligne de budget, le Conseil d'administration reconduit l'affectation de la quote-part des validations nationales — 15 €/validation pour 2023-2024 —, mais ajoute un financement supplémentaire, une quote-part de la compensation financière versée par la FNC, pour un montant de 94 370 € — égal à l'ancien fonds de péréquation.

Les sommes consacrées au soutien pour la mise en œuvre de la prévention des dégâts — achat de clôtures, mais aussi aide à la pose, à l'implantation de culture à gibier, au broyage — par les sociétés de chasse sont intégralement reconduites de façon à poursuivre la limitation des dégâts en plus d'une régulation nécessaire des populations. L'enveloppe de subvention fédérale est de 148 000 €.

Le poste « équarrissage » est maintenu avec, depuis cet exercice, un soutien financier de neuf communautés de communes à l'effort consenti par les chasseurs pour la salubrité du département et la lutte contre la tuberculose bovine.

Je tiens également à vous informer que sur les 20 communautés de communes que compte le département,

seules neuf participent à cette aide financière.

Le poste d'indemnisation des dégâts payés aux agriculteurs est quant à lui budgété en prévisionnel à 550 000 €. Cette baisse tient compte du résultat de l'exercice 2021-2022 et de la baisse des surfaces détruites. Cependant, il faudra maintenir une pression de chasse suffisante pour réduire les populations de grand gibier. Le timbre grand gibier est porté à 21 €. Vous voyez apparaître à l'écran le prix des bracelets « plan de chasse » pour la prochaine saison.

Pour combler ce déficit, nous sommes amenés à faire participer les territoires de chasse par le biais de la contribution territoriale à l'hectare. La méthode dite de « mutualisation » sera de 0,20 € ; pour les communes en point gris, de 0,30 € ; pour les communes en point noir, de 0,35 €, pour représenter une somme totale de 173 600 €.

Au final, le budget consolidé proposé à votre approbation est déficitaire de 140 406 €, en conséquence directe de la mise en œuvre de projets et d'actions décrites ci-dessus et par un resserrement des dépenses, y compris de la masse salariale.

- **Budget d'investissement**

Je vais vous présenter le budget d'investissement 2023-2024.

- Informatique — vu l'évolution, il faut en changer régulièrement : 22 700 €.
- Immobilier — Terrain : 15 000 €.
- Matériel technique : 4 000 €.
- Travaux bâtiments : 104 000 €.
- Véhicules : 35 000 €.
- Collections : 3 000 €.

Total des investissements : 183 700 €.

En termes d'investissement, on retrouve des sommes relatives au renouvellement de divers matériels techniques, informatiques, les voitures. Une partie importante est consacrée également à l'entretien des bâtiments — siège social, école de chasse.

L'étang Grolhier nécessite des travaux plus importants, notamment pour la réfection du déversoir de crue, qui n'ont pas pu être réalisés sur les exercices antérieurs.

Ce budget est conforme à la loi chasse entrée en vigueur au 1^{er} juillet 2019.

Ainsi s'opère une fusion des deux « anciennes » comptabilités, fédérale et dégâts de grands gibiers, pour aboutir à une comptabilité générale avec des sections analytiques, à savoir la section FDC seule, la section dégâts et la Section éco-contribution.

Afin d'avoir une meilleure lisibilité et une continuité dans la présentation de nos chiffres, nous vous communiquons les budgets séparés, soit la section fédérale seule et la section dégâts ensuite. La section éco-contribution est quant à elle réglementairement à l'équilibre.

Avant de repasser la parole à M. le Président, je tiens à remercier l'ensemble du personnel technique et administratif qui, pendant cette période si particulière, a œuvré pour la bonne marche de notre Fédération. Je remercie tous ceux qui, de près ou de loin, ont participé à la gestion des comptes — service Comptabilité, Direction, sans oublier nos spécialistes des comptes, MM. LEUGER, JOUANNEAU, PAGES.

J'en profite également pour remercier M. DUCOMET, notre ancien expert-comptable, pour sa collaboration pendant plusieurs années. Il est parti à la retraite en début d'année. Au nom des personnels de la Fédération et du Conseil d'administration, nous lui souhaitons la meilleure retraite possible.

Mesdames et Messieurs, merci de votre attention. J'espère ne pas avoir été trop long.

Je laisse la parole à M. le Président pour proposer ces projets à votre approbation.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Pierre.

Avez-vous des questions ?

C'est important, les finances. Comme vous l'avez vu, nous avons volontairement présenté des projets de budget déficitaires. Pourquoi ? Pour éviter d'accabler nos chasseurs et parce que, depuis quelques années, nous avons fait des réserves. Elles sont faites pour cela. Ne vous inquiétez pas, nous avons ce qu'il faut pour payer.

(Pas de demande de prise de parole)

Si vous n'avez pas de question, l'élaboration de ces budgets tient compte — et nous ne pourrions pas y déroger — de l'inflation, bien que ne l'ayons pas appliquée comme elle aurait dû l'être. Comme je viens de vous le mentionner, nous pouvons nous le permettre avec nos réserves.

Nous allons procéder au vote des budgets tels qu'ils vous ont été présentés.

Je vous le redemande : avez-vous des questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? *(Aucune voix)*

- **Les projets de budgets « fonctionnement », « dégâts » et « investissements » sont approuvés à l'unanimité des voix.**

Je vous remercie de votre confiance.

Je vais à présent vous présenter mon rapport moral ainsi que le rapport de gestion et d'activités — deux rapports liés, maintenant.

RAPPORT MORAL, DE GESTION ET D'ACTIVITÉS, PRÉSENTATION DES VOTES

(Projection du document « Rapport moral 2023 »)

M. LE PRÉSIDENT.- Chers amis, chasseresses et chasseurs, quel plaisir de nous retrouver enfin pour notre traditionnelle Assemblée générale annuelle.

Je voulais commencer mon rapport moral par des remerciements qui s'adressent à l'ensemble du personnel de la Fédération, qui œuvre chaque jour dans l'intérêt de la chasse et des chasseurs, et je peux vous dire que la tâche n'est pas facile, vous vous en doutez.

La chasse est un mode de vie, une tradition inscrite dans nos cultures. Alors, à tous ceux qui veulent nous attaquer, nous limiter, nous interdire, je dis : « Non ! » Et je me battraï, nous nous battons contre cela. Soyez fiers de ce que nous sommes. Soyons fiers d'être chasseurs.

Le ton est donné. Si je débute mon rapport moral par ces quelques phrases, c'est que les sujets que je vais aborder par la suite ne vont pas, pour certains, dans le sens de l'histoire). L'heure est grave et nous devons faire front. Les sujets d'actualité ne manquent pas, mais je vais essayer d'être clair et concis.

Avant d'entamer mon traditionnel tour d'horizon des moments clés de l'année, je voudrais m'attarder sur un sujet d'actualité important — je dirais majeur : la fin programmée et annoncée des chasses traditionnelles aux matoles et aux pantés dans les départements du Sud-Ouest. Vous me direz : à quoi bon se préoccuper de cela, nous ne sommes pas ou peu concernés ? Eh bien, non ! Chers amis, nous sommes tous concernés, parce que, tôt ou tard, c'est la chasse en palombière qui sera mise au pilori par une poignée d'antis tout qui n'a de cesse de nous attaquer et qui obtient systématiquement les faveurs de l'Europe. Cela suffit ! Eh oui, Mesdames et Messieurs, ne vous en déplaise, c'est bien la Commission européenne qui s'attaque à notre patrimoine rural.

Nous avons pourtant fait un tour de force avec notre rassemblement du 18 septembre 2021, qui nous a rassemblés autour d'une cause commune. S'en est suivi un scénario digne des plus grands films du cinéma : l'autorisation de chasser est donnée le 12 octobre 2022, et le 21 octobre 2022 tout s'effondre par une nouvelle suspension des arrêtés par le Conseil d'État sous la pression de la LPO. Oui, la LPO, qui n'a toujours pas compris le fondement de nos structures. Et cela continue par un avis motivé de la Commission européenne pour un rapport en manquement sur certaines chasses. Cela ne s'arrête pas là tant les inepties écrites par la haute autorité européenne sont nombreuses : on y apprend notamment que les chasses traditionnelles sont des modes de capture massives, non sélectives. C'est vrai qu'avec un petit carré de grillage de 22 cm de côté, on peut facilement faire une arme de destruction massive. Où va-t-on ? On ne va pas dire que c'est n'importe quoi, mais presque.

Mesdames et Messieurs, Chers amis, nous sommes à un tournant de notre activité mais qui, malheureusement, ne va pas dans le sens des traditions, de la ruralité et de la nature que nous défendons et que nous protégeons.

Je rappelle ce que je disais déjà l'année dernière : vous comprendrez que la société d'aujourd'hui, poussée par les anti-tout, n'est généralement pas encline à défendre une pratique qui, jadis, a permis à la civilisation d'évoluer, passant du chasseur-cueilleur, au temps de la préhistoire, au chasseur acteur de la biodiversité.

En Dordogne, nous sommes plus que jamais proches de l'histoire de l'humanité.

C'est pour cela que nous vous proposons de voter une motion commune aux départements du Lot-et-Garonne, de la Gironde, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques. Je vais laisser mon vice-président, Yves CHETANEAU, venir vous la lire, même si vous l'avez eue — on vous l'a distribuée ce matin, mais vous n'avez peut-être pas eu le temps de la lire.

Je passe la parole à Yves.

MOTION CHASSES TRADITIONNELLES

M. CHETANEAU.- Merci, Président.

Mesdames et Messieurs, Chers amis chasseurs, je vais donc vous lire cette motion que le Président vous soumettra ensuite au vote.

Je vous ferai mon petit commentaire personnel avant de lui repasser la parole.

Je vous la lis dans l'intégralité.

Défense de nos chasses du Sud-Ouest.

Motion des chasseurs de Dordogne, du Gers, de Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne et des Pyrénées-Atlantiques.

Déclaration liminaire

Nos chasses régionales sont l'expression de notre culture cynégétique et, bien au-delà, d'un art de vivre avec passion les campagnes et les forêts de notre Sud-Ouest. Leurs hautes valeurs socio-culturelle et patrimoniale sont remarquables. Elles ne sont ni cruelles, ni dérangeantes, ni destructives, contrairement à ce que disent nos opposants, ni dangereuses pour la biodiversité, comme ils aimeraient le faire croire, et encore moins illégales.

Chaque automne, ces chasses font le bonheur de tant d'entre nous, en famille, avec nos amis, dans nos cabanes, au fond des bois ou avec nos chiens courants. C'est cela que les opposants à la chasse nous contestent, le droit de continuer à vivre dans une stratégie de grignotage de nos droits.

Exposé des motifs

Vu que de temps immémoriaux, d'Agen à Bayonne, de Périgueux à Bordeaux, en passant par Auch et Mont-de-Marsan, nos palombières, nos pantes et nos matoles, à alouettes ou à palombes, sont l'expression de notre identité du Sud-Ouest ;

Vu que les valeurs, la forte dimension symbolique, les savoir-faire et les savoir-être que nos chasses régionales mobilisent, perpétués par une transmission souvent familiale, caractérisent la culture cynégétique du Sud-Ouest et en sont un des principaux composants ;

Vu que nos chasses régionales et leurs cabanes tiennent une place centrale dans la vie de nos villages, en termes de partage, de cohésion, d'intégration et de mixité sociale, culturelle, économique et transgénérationnelle ;

Vu que notre chasse collective au chien courant du grand gibier et du renard, au sein des équipes villageoises, avec une tradition de longue menée, associée à une forte mobilité des participants, est une autre des composantes principales de notre culture cynégétique régionale ;

Vu que notre chasse collective au chien courant du grand gibier, pratiquée au sein d'une organisation communale, permet une maîtrise exemplaire des populations des gibiers visés et de leur impact sur les activités humaines, dans le respect de la nature ;

Vu que nos chasses régionales aux oiseaux sont régies

par un cadre réglementaire strict et font l'objet d'un suivi des populations chassées assurant une exploitation durable et contrôlée des gibiers concernés et, plus largement, la conservation de la nature et de la biodiversité par l'utilisation ;

Vu que nos chasses, formidables passerelles entre nature et culture, sont une école du respect de la nature et que le bénéfice des actions conduites par les pratiquants, comme par l'aménagement des installations, bénéficie largement à la conservation des gibiers concernés, de leurs habitats et de la biodiversité dans son ensemble ;

Vu que les chasses, comprises celles du petit gibier, très appréciées, sont un atout économique important pour les territoires ruraux, au même titre que sur les plans culturel et touristique ;

Considérant que, dès lors, le bonheur de vivre cette communion avec la nature dans l'authenticité d'une culture régionale est un droit fondamental des peuples, protégé par les Traités et qui n'a pas à être remis en cause par la volonté d'acculturation par l'anéantissement que peuvent porter nos opposants ;

Considérant que nos chasses sont des activités de loisir de nature, passionnelles, chargées de sens et de dimensions symboliques fortes, qui ne peuvent qu'être considérées comme un tout non dissociable, sans exclusion ou abandon possible de l'une ou de l'autre des pratiques traditionnelles ;

Considérant que c'est dans le cadre de notre culture cynégétique locale que s'inscrit l'ensemble des chasses et que c'est à travers leur expression, leur perpétuation et leur respect par les pouvoirs publics que naît la motivation du chasseur, qui n'est pas un agent salarié en charge de la régulation du gibier ;

Considérant qu'à défaut de respecter nos chasses régionales ou à vouloir en imposer de nouvelles, sorties de l'imaginaire de fonctionnaires zélés et de politiques dont l'ambition rappelle les colonnes infernales, les chasseurs se détourneront de la chasse et que plus aucune régulation ne sera assurée ;

Il est décidé de demander :

1. Au Gouvernement et au Président de la République de porter le dossier visant à assurer la défense et le maintien de nos chasses traditionnelles régionales aux pantons et au matos avec la force politique qui s'impose, auprès des institutions européennes comme des juridictions françaises ;
2. Aux parlementaires et au Gouvernement de ne pas mettre en place de géolocalisation des

chasses au grand gibier qui mettrait un terme aux chasses telles qu'elles sont pratiquées dans notre Sud-Ouest sans apporter une réponse adaptée à la phobie de l'accident, instillée par les opposants à la chasse et par la recherche d'un inatteignable risque zéro ;

3. Aux fédérations des chasseurs concernées de décider localement avec leurs chasseurs et leurs sociétés de chasse les actions qui pourraient conduire à interrompre au moment opportun la régulation du grand gibier en signe de protestation ;
4. À M. Michel AUROUX de créer une association de défense des chasses et traditions cynégétiques, objet de cette motion, pour conduire toute action appropriée à cette fin, à l'exclusion des missions dévolues par le législateur aux fédérations des chasseurs ;
5. À la Fédération des Chasseurs du Lot-et-Garonne d'accorder une subvention d'aide à la constitution de ladite association.

Voilà, Chers Collègues, le contenu de la motion que le Président va vous demander de voter dans quelques instants. J'espère qu'elle sera adoptée à une large majorité, comme cela l'a été dans les autres départements du Sud-Ouest. Ce vote montrera à toutes les instances qui veulent nous supprimer nos traditions, qui sont d'ailleurs respectueuses de la conservation de la faune et de ses milieux, que le Sud-Ouest n'est pas prêt à lâcher le mode de chasse, que ce soit nos chasses traditionnelles ou nos modes de chasse au chien courant, ainsi que le respect du monde rural dans son ensemble.

Qu'on nous laisse vivre nos différences, qu'on arrête de nous emmerder, comme a dit le Lot-et-Garonne et le président national.

Encore merci, et surtout, votez bien !

(Applaudissements)

Michel, je te repasse la parole.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Yves.

Je vais donc vous demander de voter cette motion.

Avez-vous des questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

(Il est procédé au vote à main levée.)

Qui est contre ? *(Aucune voix)*

Qui s'abstient ? (Aucune voix)

➤ **La motion est approuvée à l'unanimité des voix.**

Merci de votre unanimité.

Autre sujet — et pas des moindres — qui nous concerne tous : la sécurité à la chasse.

Il y a un peu plus d'un an, le 8 mars 2022, j'étais auditionné au Sénat suite à une pétition lancée par le collectif « Un jour, un chasseur » ayant obtenu plus de 100 000 signatures. Je tiens à ce sujet à remercier notre sénateur, Serge MERILLOU, ancien chasseur — je crois qu'il m'avait promis qu'il allait revenir —, qui a été à nos côtés, à notre écoute, tout au long de la mission sénatoriale sur la sécurisation de la chasse. Il a été d'un grand soutien. Merci, Monsieur le sénateur. Merci, Monsieur MERILLOU.

Je rajouterai que j'étais accompagné aussi par mon collègue des Landes. Nous avons été très bien reçus au Sénat. Cela s'est très bien passé. Nous avons pu dire la vérité. Je crois que nous avons été entendus.

Nous avons établi un rapport des mesures mises en place en Dordogne pour la sécurité à la chasse, qui reste un sujet primordial et extrêmement important. Oui, Chers amis, la sécurité à la chasse, c'est avant, pendant et après. Ne pas tirer, c'est aussi un acte de chasse, surtout si toutes les mesures de sécurité ne peuvent pas être assurées. Je compte sur vous.

La chasse est une activité légale et pratiquée par près d'un million de chasseurs en France. C'est aussi l'activité la plus encadrée inscrite dans le Code de l'environnement. Bien que la mission soit née à la suite d'un accident tragique, elle a eu aussi le mérite de montrer que les chasseurs n'ont pas attendu un drame pour agir. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : nous avons divisé par quatre le nombre d'accidents en 20 ans et, dans le même temps, nous avons multiplié par cinq le nombre de coups de feu pour faire face à une explosion des populations de grand gibier. Impossible de prélever plus en tirant moins.

Je le disais, la chasse est une activité déjà très encadrée, mais le plan sécurité proposé par la Secrétaire d'État à la Transition Écologique, Bérangère COUILLARD, vient encore alourdir la « facture » de contraintes, de missions que les fédérations ont déjà. Concernant la formation sécurité décennale et le volet pratique souhaité par le Gouvernement, je me réjouis de cette mesure parce que nous le faisons déjà en Dordogne. Souvenez-vous, nous venions au plus près de chez vous, sur la base du volontariat, eh bien, ce sera désormais — si cela est voté — rendu obligatoire dans un délai de 10 ans. *Quid* de ceux qui l'ont déjà passé ? Certains l'ont déjà fait en

distanciel. *Quid* de la date de début de cette mise en œuvre ? Nous devons attendre les directives.

Sachez qu'il faut souligner en premier lieu, et au-delà de l'imposition de nouvelles règles, que vous avez vous-mêmes, par vos efforts, par votre rigueur, réussi à baisser les accidents de chasse. Alors, ne baissez pas la garde, prenez les bonnes décisions, même si ces dernières vous imposent d'exclure de vos sociétés de chasse celles et ceux — je sais que ce n'est pas facile — qui ne respecteraient pas ces règles élémentaires de sécurité.

En Dordogne, et parce que la sécurité est primordiale — sûrement comme ailleurs —, je vous le martèle chaque année, votre Fédération mettra tout en œuvre et fera son possible pour rendre plus digestes les règles qui nous seront imposées, sans financements dédiés, mais cela, vous l'avez compris.

Au niveau national, je vais vous parler de la loi d'indemnisation des dégâts. Souvenez-vous, l'an dernier, l'avis du Conseil constitutionnel l'a validé en l'état. Nous devons nous rappeler qu'elle existe depuis 1968, et nous déplorons tous cette situation. Cependant, une bonne nouvelle sonne à notre porte : le Président de la République, Emmanuel MACRON, a inscrit dans le plan de résilience mis en place par l'État une aide à l'indemnisation des dégâts de grand gibier qui se traduit par un fonds de 20 M€ pour faire face à l'envolée du prix des céréales et de tous les produits agricoles, liée à la guerre en Ukraine. Ces 20 M€ ont été intégralement reversés au monde agricole.

S'ajoute à cela une nouvelle enveloppe complémentaire de 60 M€ sur trois ans pour atteindre un objectif commun chasseurs/agriculteurs de réduire les surfaces de dégâts de grand gibier. De vrais moyens vont être donnés aux chasseurs pour atteindre ces objectifs, avec une boîte à outils mise à disposition des fédérations et des services de l'État pour enclencher des leviers jusqu'ici prohibés. Nous devons néanmoins attendre la promulgation des textes réglementaires. Nous pourrions envisager de mettre en œuvre ces mesures dès la prochaine saison 2023-2024.

Nous avons donc trois ans pour prouver notre légitimité dans la régulation des espèces et notre volonté de faire baisser les dégâts de grand gibier. Cette période va aussi servir à rouvrir le débat sur la loi d'indemnisation qui n'est plus en phase avec les contraintes d'aujourd'hui : érosion du nombre de chasseurs, urbanisation grandissante...

Dans l'actualité nationale, je ne peux pas passer sous silence le projet de loi sur la chasse proposé par le député écologiste Charles FOURNIER dans lequel il est demandé une nouvelle fois l'interdiction de chasser le dimanche. C'est l'arlésienne, cela revient de temps en temps. Quoi vous dire ? Eh bien, qu'il faut se mobiliser. Nous vous l'avons dit lors de nos traditionnelles réunions de secteurs : répondez aux questionnaires et aux

sondages que nous vous faisons passer. Nous pourrions ainsi prouver que malgré les coups bas, les attaques, nous sommes là, présents, et que la chasse est une nécessité, une culture, un engagement. Nous devons prouver maintenant que ce que nous faisons est utile et que la chasse n'est pas l'instigatrice d'une perte de biodiversité, de l'extinction d'espèces comme cela a pu être martelé par les associations de protection de la nature — et je rajouterai « dites » de protection de la nature ».

Cher amis, la chasse est devenue un sujet médiatique, permanent, où tous les coups sont permis. C'est dans cet esprit que nous devons, plus que jamais, expliquer notre pratique et combattre le sentiment de peur instauré par ce matraquage permanent.

Nous devons mener ce combat tous ensemble !

Cher amis, les temps sont durs, mais c'est sans compter sur les chasseurs qui font feu de tout bois pour sortir vainqueurs de l'horizon sombre qui leur est tracé. Sur ces sujets et bien d'autres — parce qu'il y en a d'autres —, croyez-moi, nous n'avons pas dit notre dernier mot. Nous nous battons aux côtés de la FNC pour faire évoluer les lois et les réglementations qui pèsent sur les chasseurs, tout en gardant la main sur les sujets.

Sur le plan régional, je vous invite à consulter le site Internet de la FRC Nouvelle-Aquitaine pour y consulter les projets et dossiers suivis par Dorian BARBUT, Valérie COHOU et Philippe MOURGUIART. Qu'ils soient remerciés pour leur travail et leur investissement sur les sujets si nombreux et complexes.

En Dordogne, nous pouvons être fiers de ce que nous sommes. Sur la sécurité, je voudrais juste ajouter que ce sujet concerne « tous les chasseurs », et je sais aussi que nous avons du mal à mobiliser les plus réfractaires à toute réglementation et à toute contrainte. À ceux-là, je voudrais leur dire : cela n'arrive pas qu'aux autres. Il est important que « tous les chasseurs » l'intègrent, jeunes comme anciens.

Prenons l'exemple du permis de conduire : si nous devions le repasser, tous dans cette salle, combien serions-nous à l'avoir ? Ce n'est peut-être pas une comparaison à faire, mais quand même, si : cela signifie que plus l'on est ancien, plus l'on doit redoubler de prudence. On doit toujours se remettre en question. Il faut absolument être très, très vigilant sur la sécurité. Nous avons la chance de cette « remise à niveau », profitons-en pour montrer le bon exemple et atteindre le zéro accident — même si le zéro n'existe pas, essayer de l'atteindre. Je compte sur vous pour redoubler de vigilance.

Autre sujet important : le rôle des chasseurs dans la veille sanitaire du département. Vous l'aurez compris, je parle de notre rôle actif dans la lutte contre la tuberculose

bovine aux côtés des agriculteurs/éleveurs qui sont les plus touchés.

J'en profite pour remercier les services de l'État, la DDETSPP, pour la prise en charge financière, pour la saison prochaine, des bracelets Sanglier dans la zone tuberculose. Notre rôle se traduit par deux axes majeurs : la collecte des déchets de venaison et le suivi par buvard pour les examens sérologiques sur l'espèce sanglier.

Le premier axe — la collecte des déchets de venaison : nous avons sollicité, avec l'appui de M. le Préfet, des communautés de communes pour la prise en charge d'une aide financière de fonctionnement. Nous avons été raisonnables, nous avons demandé une aide financière de 50 % du coût — la moitié. Cette collecte coûte, pour la dernière année, 117 000 €. Une année, nous étions à 126 000 €, que vous avez payés intégralement, tous seuls. Pour l'exercice 2021-2022, c'était seulement 117 000 € — cela a évolué depuis. Seules 10 communautés de communes ont répondu favorablement à notre demande : deux d'entre elles pour une durée d'un an — j'espère qu'elles reconduiront — et huit qui ont signé la convention courante. Qu'elles soient ici remerciées vivement, et j'aimerais qu'on puisse les applaudir.

(Applaudissements)

Pour moi, cela n'a pas été le succès que j'aurais espéré. Je pensais que toutes les communautés de communes y auraient réfléchi. Je sais que, dans certaines réunions, elles n'ont pas été très bien présentées, en disant : « Les chasseurs nous demandent de l'argent. » Non. Je ne peux pas accepter de telles réflexions.

Nous espérons que les autres vont suivre très prochainement pour aider les chasseurs à l'origine de cette initiative, parce que cette collecte, on la fait depuis 2011. Nous étions le seul département à commencer et je crois que nous sommes encore les seuls à le faire sur la totalité du département. Je regrette beaucoup qu'il y ait encore une douzaine de communautés de communes qui ne soient pas inquiètes par l'état sanitaire et la salubrité de leur département. Je ne pouvais pas tenir mon rapport moral sans dire cela.

Le deuxième axe — le suivi par le buvard — est effectué par échantillonnage pour détecter des sangliers qui seraient positifs à la tuberculose. Ceci explique que vous n'êtes pas tous sollicités — il n'est fait que dans les communes « tuberculose ». Je remercie les chasseurs pour leur participation active et nous répondons favorablement chaque année au retour du nombre de buvards suffisants pour en tirer des enseignements — c'est-à-dire que nous en avons un minimum à récupérer et nous y répondons tous les ans.

Parmi les nouveaux projets de la Fédération pour ce début d'année 2023, nous avons besoin de vous pour

développer une filière venaison. Cela fait déjà plusieurs années qu'il y a des demandes de présidents de sociétés de chasse qui ont de gros prélèvements de grand gibier. Ils distribuent aux chasseurs, aux propriétaires, et nous sommes arrivés au moment où les gens disent : « On ne mange pas du gibier tous les jours. » C'est un peu dommage que ce gibier ne soit pas revalorisé, parce que c'est du gibier sauvage, contrairement à celui qui se consomme dans le département qui, pour 80 %, est du gibier importé de certains pays d'Europe — gibier d'élevage et non sauvage —, alors que nous avons du vrai gibier sauvage. On pourrait même, pourquoi pas, avoir un label « Périgord ». C'est peut-être un peu ambitieux ce que je dis.

Cette enquête sur la filière venaison, nous l'avons évoquée lors de nos réunions de secteur : il s'agit de quantifier le volume disponible pour étudier et espérer l'arrivée d'une filière venaison. Pourquoi ? Eh bien, tout d'abord pour sécuriser ce qui se fait déjà dans certaines sociétés de chasse, pour permettre de développer une filière demandée par le monde cynégétique et, enfin, contrer les importations — comme je viens de le dire — de pays d'Europe de l'Est, dont 80 % de cette viande est commercialisée en France, essentiellement dans les grandes surfaces. Nous savons tous que les qualités gustatives de cette viande, autant en distinguer un label « Périgord » dans un esprit du consommé local.

Merci de répondre à cette enquête qui vous a été envoyée. Je crois qu'elle est en cours. Je crois que la cave de Bergerac l'a déjà développé sur d'autres catégories de produits alimentaires. Cela a l'air très intéressant et ils souhaiteraient être agréés et pouvoir développer une filière pour le gibier, mais nous devons évaluer le volontariat de ceux qui voudront la commercialiser et, surtout, la quantité également.

Afin de nous aider dans cette démarche, avec le concours du CFA de Boulazac et la cité du goût et des saveurs — représentée par M. GOURAUD, ici présent —, nous avons créé des ateliers cuisine dispensés par les professeurs du CFA. Merci à Didier et ses équipes pour ce beau partenariat. Il s'agit de permettre aux jeunes apprentis de se familiariser au gibier qui fait partie de leur enseignement. Nous vous avions adressé un questionnaire en ce sens pour que vous puissiez participer, car on sait tous que la viande de gibier, une fois distribuée, n'est pas forcément cuisinée et, donc, non consommée. Souvent, on voit, avant l'ouverture, des congélateurs qui se vident et que l'on retrouve dans les containers, c'est quand même un peu dommage.

La première journée s'est déroulée le 8 mars dernier et a été un franc succès. Cet atelier était dédié à la découpe du gibier. La force de ce partenariat réside dans la possibilité de s'adapter à vous, à tous. Je vous laisse regarder le *teaser* de ces ateliers qui sera mis sur notre site Internet. N'hésitez pas à vous inscrire, inscrire vos amis, voisins et propriétaires.

Je vous laisse regarder le *teaser*.

(Projection d'un film)

(Applaudissements)

Merci, Didier, c'est très bien. N'hésitez pas à dire à vos voisins et à vos amis de s'inscrire. C'est quelque chose de très enrichissant, déjà sur l'hygiène alimentaire, qui est souvent un peu oubliée, et surtout la valeur de certains morceaux, s'ils sont bien cuisinés. Voilà.

Pour terminer, je vais passer à une des réformes de la chasse de 2019.

Je pense que vous avez bien apprivoisé un nouveau terme : les actions en faveur de la biodiversité, plus communément appelée « l'éco-contribution ». Qu'est-ce que c'est ? Je ne vais pas trop m'attarder sur ce sujet qui sera largement présenté au travers de films qui vont retracer ce que nous avons réalisé. Je vous avoue que je reste très dubitatif sur ces dossiers qui demandent une validation, à la fois par la FNC et par l'OFB. On ne sait jamais, l'OFB dit : « C'est avec la FNC. » La FNC... Je dis ce que j'entends. Aujourd'hui, il faut qu'on ait le plus de validations possibles. Je vous laisse imaginer aisément la suite. Bref.

Je profite de ce rapport pour souligner le travail de la société YMotion, représentée par Fabrice YOUNI qui nous a préparé ces films. Merci à lui.

Je voudrais évoquer avec vous le petit gibier. Nous n'avons plus le petit gibier naturel d'antan, certes. Mais pour avoir du petit gibier, il faut aussi un minimum d'investissement des chasseurs et des piégeurs. Nous pourrions imaginer un retour de ce gibier naturel, mais pas sans y mettre les moyens. Votre Fédération a souhaité travailler sur ce sujet avec un stagiaire dédié, Kévin CRUZ, qui vous a récemment envoyé un premier questionnaire dans le but de dresser un constat de l'état de la petite faune à l'échelle locale, mais aussi d'évaluer le degré d'implication des associations dans l'entretien de leur territoire. Eh oui, pour réimplanter une souche de petit gibier sauvage, je ne vous apprend pas qu'il faut que votre territoire y soit favorable. Vous trouverez dans le rapport fédéral qui vous a été remis à l'entrée l'ensemble des éléments.

Alors, chers amis chasseurs de petit gibier — et pourquoi pas de gros gibier —, nous ne vous oublions pas. Sachez que nous serons toujours à l'écoute de vos projets et de vos attentes.

À ce sujet, nous travaillons à la réimplantation de haies multifonctionnelles en faveur du petit gibier. Depuis l'année dernière, nous nous félicitons de notre projet qui connaît un franc succès, d'autant plus que les

établissements scolaires sont associés et répondent favorablement. C'est là que nous avons notre rôle à jouer : montrer ce que nous sommes et ce que nous faisons. En 2021, huit haies ont été implantées pour 1,5 km de haies — soit 3 000 arbres, arbustes et buissons. Huit classes ont participé sur ces huit communes. Pour cette année, nous comptons 11 haies plantées avec 11 classes allant du primaire au lycée. Il est évident que cette opération est renouvelée chaque année pour une promotion sur l'ensemble du département.

Je me dois de remercier le Conseil départemental et le Conseil régional qui nous accompagnent.

Le grand gibier, et plus précisément le sanglier : que ferions-nous sans cette espèce ? Eh bien, plein de projets, parce que, aujourd'hui, la bête noire devient le sujet qui cristallise toutes les réunions. Une chose est certaine — et je vous l'ai déjà dit l'an dernier : vous ne manquerez jamais de sanglier par l'accentuation de la pression de chasse ! Avec la recrudescence de l'espèce, au-delà des seules frontières périgourdines, nous ne pouvons plus entendre des consignes de tir, des parties de chasse qui cessent au 28 février ou avant. Ce n'est plus tolérable. Je sais aussi que cette chasse n'est plus une chasse passion mais une chasse contrainte.

Chers amis, si vous souhaitez revenir à une chasse passion, il faut baisser drastiquement les populations.

Étant donné que vous êtes tous là, j'en profite pour vous dire, comme à chacune de nos rencontres : n'ayez pas peur, vous ne manquerez pas de sangliers. Je sais que certains, encore, ont peur. Non. Concernant le sanglier, nous avons fait un gros prélèvement cette année. Je ne connais pas le nombre d'interventions demandées cette année, mais pour les quinze derniers jours, il me semble que c'est presque une par jour moyenne, si pas deux. N'ayez pas peur, vous ne manquerez pas de sangliers. Et si vous voulez que cela reste l'affaire de la chasse, nous devons prouver qu'il n'y a que nous, les chasseurs, qui pouvons le faire efficacement. Je compte donc sur vous.

Il faut baisser drastiquement les populations pour plusieurs raisons : les dégâts faits aux cultures, également, pour certaines communes, le réservoir de tuberculose bovine de l'espèce et la veille sanitaire de notre territoire. Alors, même si vous n'êtes pas d'accord avec la pose de cages pièges — je ne le suis pas trop non plus —, il s'agit d'une aide complémentaire aux prélèvements qu'il va falloir accepter là où c'est nécessaire. Que signifie « nécessaire » ? Cela veut dire que dans certains secteurs, les gens n'ont pas voulu faire le travail, des secteurs où l'on ne peut pas chasser, car c'est trop dangereux, des secteurs où l'on ne peut même pas intervenir en intervention administrative. Dans ces zones-là, on ne pourra pas passer outre.

Je crois que mon collègue de la Chambre d'Agriculture

pourra vous en parler plus tard. Il est président de la Chambre d'Agriculture et agriculteur, mais il est aussi chasseur, et je crois qu'il chasse aussi le sanglier. S'il s'agit d'un prélèvement complémentaire, cela ne remplacera jamais la chasse qui restera le moyen de régulation le plus efficace. Ce n'est pas la solution, mais c'est un plus que nous devons utiliser.

Il faut également rester vigilant sur la population de cervidés qui, dans certains secteurs, a tendance à augmenter fortement. Les attributions « plan de chasse » pour la prochaine saison tiennent compte de cela.

En début de rapport, je vous parlais de défendre les intérêts des chasseurs, et cela passe par le recueil de données. Ainsi, lors de la demande de votre validation du permis de chasser, par courrier ou par Internet, vous allez recevoir une enquête à l'échelle départementale. Cette enquête est anonyme sur vos prélèvements de la saison écoulée 2022-2023. Là aussi, nous comptons sur vos retours pour soumettre des données nécessaires à la défense de nos intérêts, qu'ils soient sur les espèces chassables ou les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts. Vous savez qu'il n'y a plus de « nuisibles » maintenant, ce sont des « espèces susceptibles d'occasionner des dégâts ». Donc, pour qu'elles ne soient pas « susceptibles », il faut là aussi faire de la régulation.

Les chasseurs sont présents dans nos campagnes, et tant mieux, il en faut ! Mais il faut aussi permettre à tout un chacun d'en profiter. Vous aurez tout à l'heure une intervention qui me tient à cœur. Nous avons été invités à participer à une journée des randonneurs, organisée par le GPMA — Groupement périgourdin des Amis de la montagne —, présidée par M. FRUCHOUX, qui devrait nous rejoindre. Nous nous devons de répondre favorablement à cette invitation qui prouve que nous pouvons nous entendre. Il aura l'occasion de parler de notre prochaine convention qui unira nos structures dans le cadre du partage de la nature.

Chers amis chasseurs, amoureux de la nature, chers amis randonneurs, nous pouvons partager la nature dans le respect des uns et des autres. Il suffit juste de dialoguer, de se présenter, de faire preuve de civisme, et nous en sommes tous capables. Je me félicite que cette convention puisse être signée à l'échelle départementale et pourquoi pas l'ouvrir à d'autres usagers de la nature comme cela a été fait au niveau national.

Je dois rajouter qu'en Dordogne, cela se passe très, très bien, lors de manifestations, que ce soit pédestres, équestres, randonneurs, rallyes, tous les gens qui passent par leur préfecture, sous-préfecture, nous contactent, et nous faisons des courriers avec toutes les sociétés concernées, avec le jour et les heures où vont se dérouler ces manifestations. Jusque-là, nous n'avons que de bons retours et j'espère que nous allons continuer tous ensemble. J'avais fait un article avec mon ami Jean-Pierre BIAUSSAT sur le règlement de la FNC sur

Chasseur Français qui avait été intitulé « *Il y a de la place pour tout le monde* ». Et il y a de la place pour tout le monde.

Je viens de faire un point sur quelques sujets de votre Fédération. Je ne peux malheureusement pas tout vous présenter. Je voulais néanmoins attirer votre attention sur le maniement des réseaux sociaux. C'est une nouveauté. Il y en avait peu, mais à présent, beaucoup se sont familiarisés avec ces réseaux sociaux. Ils sont utiles à la diffusion rapide de l'information, mais ils peuvent aussi, s'ils ne sont pas bien utilisés, être dévastateurs. Soyez vigilants dans vos publications. Nous sommes épiés, nous sommes attendus au tournant, alors n'en rajoutez pas. Ne rajoutez pas de grain à moudre avec des images choquantes quelquefois ou des propos injurieux.

Oui, la chasse est une culture, un mode de vie. C'est aussi un plaisir, un loisir, une source de petits bonheurs simples.

Alors, à tous nos détracteurs et à tous ceux qui veulent nous nuire : laissez-nous vivre selon nos choix de vie ! S'ils ont envie d'aller au golf, je n'ai pas envie d'aller à la chasse. Je ne vois pas d'inconvénient que notre voisin aille à la pétanque. Nous devons tous nous respecter.

Cessez de nous rajouter sans cesse des normes sur des normes !

En résumé, foutez-nous la paix !

Alors, mes amis, ce n'est pas le moment de baisser les bras et de renoncer à ce que nous sommes, à ces valeurs que nous portons fièrement.

Oui, je vous le dis ! Dans un avenir pas si lointain, être chasseur, être pêcheur, être agriculteur, être éleveur sera revalorisé par la société qui nous entoure.

Merci pour votre engagement, merci de porter la chasse périgourdine au plus haut, à bout de bras, chaque jour, sur tout notre territoire.

Merci à nos différents partenaires, les services de l'État, la DDETSPP, la DDT, et tout particulièrement à ceux qui sont à nos côtés à tout instant.

Merci à tous ceux qui œuvrent pour la chasse.

Je vous remercie de m'avoir écouté.

(Applaudissements)

Vous l'avez vu dans cette salle, nous avons axé notre communication sur quelque chose de très, très important : le centenaire de nos fédérations de chasse et de pêche qui se tiendra du 11 au 13 août prochain au Domaine départemental de Campagne.

Cette grande manifestation sera l'occasion de présenter notre passion, nos partenaires, la ruralité, le terroir, la nature et bien d'autres choses. Nous n'allons pas tout vous dévoiler.

Je vous invite à venir nombreux, à faire passer le message à vos collègues chasseurs, non-chasseurs, randonneurs... de nombreuses animations sont prévues et un repas autour du gibier sera servi samedi soir.

Je vais donner la parole à M. Nicolas MAGNANOU, élu fédéral en charge de ce dossier sur le secteur, qui s'occupe de cette grande organisation.

Je te donne la parole.

M. MAGNANOU. - Bonjour à toutes et tous. Merci, Michel.

Comme vous avez pu le voir, effectivement, de nombreuses affiches sont présentes concernant ce rendez-vous centenaire. C'est dans une vie des fédérations, puisque c'est, à l'origine, les fédérations et nos anciens qui avaient souhaité se fédérer autour de nos deux passions communes. Le centenaire, c'est cette année, en 2023, sur le château de Campagne. Comme l'a dit Michel tout à l'heure, Germinal nous fait l'honneur de nous accueillir au château de Campagne. Avant d'entrer un peu plus dans le détail et le déroulement de ce week-end, on va vous présenter le projet, *via* une petite vidéo.

(Projection d'un film)

Voilà un petit avant-goût du repas que nous vous proposons le samedi soir.

Le centenaire se déroulera en trois étapes : tout d'abord, le vendredi soir, un marché gourmand vous sera proposé, où nous avons fait le choix de faire participer un maximum de nos adhérents chasseurs et pêcheurs dont l'activité tourne autour de la gastronomie, avec — vous l'avez dans vos plaquettes — une animation avec des bandas « La Bodega ».

Le samedi, animation autour de la ruralité et de la nature et démonstrations diverses.

Ouverture et randonnée proposée pour découvrir les sentiers mis à disposition par le Conseil départemental ainsi qu'une découverte de la faune et de la flore sauvage du site.

Ensuite, inauguration.

Le soir, repas à 20 heures, sous réservation. Le chapiteau est grand, avec une capacité maximum de 500 places. Les inscriptions sont déjà ouvertes à partir d'aujourd'hui. N'hésitez pas à vous inscrire pour participer et déguster un très bon repas. Nous avons eu la chance

et la primeur de pouvoir le goûter, et je peux vous garantir que cela vaut le détour.

Un centenaire sans feu d'artifice digne de ce nom ne peut pas être un centenaire. J'ai l'espoir que le temps sera clément, mais pas clément envers la pluie, mais plutôt envers des chaleurs pas trop fortes et que nous puissions tout simplement pouvoir le tirer. L'année dernière, il y a eu des restrictions normales à la même période.

Le dimanche, proposition d'ouverture et randonnée sur inscription.

Une messe Saint-Hubert en plein air.

Démonstrations avec nos partenaires tout au long de la journée.

Clôture vers 17 heures.

Comme vous pouvez l'imaginer, afin de préparer une manifestation de cette ampleur, nous avons eu recours à des sponsors, bienfaiteurs ou autres. Si vous êtes intéressés en tant qu'artisans, professionnels, particuliers, à vouloir participer et nous aider dans cette organisation, vous aurez bien évidemment votre place dans notre programme, ou diverses affiches... N'hésitez pas à contacter la Fédération, nous avons plusieurs supports de communication à vous proposer.

Feuillet de réservation, inscription à l'accueil — vous l'avez aux écrans.

Pour la réservation des randonnées, vous avez aussi les numéros qui s'affichent. Pour le bon déroulement des randonnées, il est plus simple d'avoir des réservations, nombre maximum étant fixé afin de pouvoir être attentif et écouter les présentations.

Vous pouvez également être acteur de ces journées en participant à des stands. Ceux qui souhaitent présenter leur production, leur savoir-faire, peuvent aussi contacter la Fédération, les collègues pourront vous informer quant à la marche à suivre.

C'est une manifestation qui nous tenait à cœur, qui ne peut pas être passée sous silence. Michel l'a rappelé tout à l'heure, beaucoup de détracteurs voudraient qu'on fasse un petit centenaire dans une salle, ici. Cela ne sera pas le cas. Ce sera une belle et grande fête, aussi bien pour la pêche que pour la chasse. Et nous vous y attendons le plus nombreux possible.

J'ai terminé, je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Nicolas.

Je te remercie infiniment. Jusque-là, tu n'as pas toujours eu la tâche facile, car certains ne veulent pas que nous éclairions trop la chasse, ce qu'elle est, etc.

Maintenant, nous avons pensé à récompenser des chasseurs méritants, mais ayant deux de nos personnalités, que sont notre sénateur et le représentant du Conseil départemental, qui doivent partir car ils ont un emploi du temps chargé, je vais leur demander d'intervenir, s'ils le souhaitent, avant que nous passions à la remise de médailles.

M. SAUTREAU.- Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs en vos qualités respectives, Mesdames, Messieurs, Chers amis, Chères sœurs,

Le premier message que j'apporterai ici, de manière toute simple, franche et directe, ce sont les excuses du président, Germinal PEIRO, qui a de multiples occupations, qui a été obligé de réduire un peu son emploi du temps eu égard à une vilaine blessure, mais « faites du sport », disait-on, cela peut aussi amener à se faire réparer sur le tard.

Au-delà de ce petit clin d'œil au nom du Conseil départemental, permettez-moi, Monsieur le Président, de m'arrêter sur un seul terme de votre long et talentueux rapport moral : ce terme que vous avez utilisé, non seulement à plusieurs reprises mais en conclusion, celui de « respect ». Il me semble qu'une politique digne de ce nom, y compris dans une fédération comme la vôtre, doit pouvoir se baser sur ce terme de « respect ».

Alors, c'est le respect de l'Histoire. Oui, la chasse est dans l'Histoire. Il faut bien prendre en compte que l'Histoire a un double sens. C'est ce qui est écrit et c'est ce qui reste à écrire. C'est la même chose pour la tradition. La tradition, dont nous sommes très respectueux, nous fait regarder en arrière, mais regarder en arrière ne doit pas nous faire oublier le temps et tout ce qui reste à écrire, bien évidemment.

En clair, qu'est-ce qui nous réunit entre acteurs de la cité dans nos qualités et activités diverses ? Ce doit être — et le Conseil départemental est dans cette ligne-là — le respect de la nature. Le respect de la nature, elle aussi, dans sa grande, grande diversité, y compris la diversité de ses acteurs. Vous avez montré tout à l'heure une expérience tout à fait intéressante en termes de respect et le lien avec une organisation de randonnée. Eh bien, quel est le point commun et le point d'accord ? C'est en particulier la vie de la forêt, dont nous sommes des utilisateurs, les uns et les autres. Nous ne sommes finalement propriétaires de rien, sinon d'un temps qui nous est donné. Et pouvoir travailler ensemble est quelque chose de tout à fait important, voire essentiel.

J'arrive d'un secteur que j'ose qualifier de « dévasté » par la grève du 20 juin, et je prends à témoin mon ami et voisin, Yves CHETANEAU ici présent. Eh bien, nous

avons à reconstruire une forêt. Nous avons à la reconstruire entre acteurs de la cité. Pas plus tard que la semaine prochaine, nous allons travailler ensemble sur un plan communal de sauvegarde, parce que cette forêt est à reconstruire eu égard à cette terrible tempête du 20 juin. Il n'y aura pas que les chasseurs, mais nous savons compter sur les chasseurs.

Je m'adresse au président de la Chambre d'Agriculture, où voir partir les uns après les autres nos agriculteurs, ce sont aussi des terres et des forêts qui ne sont plus alimentées, travaillées. Eh bien, je le dis en mon nom personnel mais aussi en celui du Conseil départemental, la reconnaissance que nous avons envers les chasseurs est totale et elle est basée sur la confiance. La confiance de quelque chose encore à construire, encore et toujours, y compris avec les pouvoirs publics, bien entendu. Sachez que vous pouvez compter sur le Conseil départemental. Le fait de se retrouver à Campagne avec l'appui du Conseil départemental et du président Germain PEIRO est un signe. Mais nous nous retrouverons dès demain, dans notre secteur, à la Foire de La Latière, pour montrer aussi, d'après le message qui a été passé : voilà ce qui se passe avec les chasseurs, et s'il n'y en avait pas, voilà ce que serait aussi la nature.

Donc, travaillons, continuons, et respectons-nous.

Et merci à vous.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Représentant du Conseil départemental, Monsieur SAUTREAU.

Vous pouvez compter sur notre aide concernant les problèmes et de la tempête et de la grêle et des incendies sur le Ribéracois.

Mon vice-président, qui est le président de la Commission du grand gibier s'en préoccupe beaucoup, parce que c'est son secteur.

Je me dois cependant de rajouter quelque chose : il va falloir être très prudents. Vous pouvez compter sur les chasseurs. En revanche, des gens sont contre la chasse. C'est leur droit le plus absolu. Mais dans ce cas très particulier de reboisement, qui va demander beaucoup de main d'œuvre et des aides financières, des aides pour lesquelles je suis tout à fait d'accord, mais il faudra être très prudents et ne pas donner des aides au reboisement à des gens qui ne permettront pas la régulation du gibier, qui seront quant à eux là pour détruire. Je compte sur vous, le Conseil départemental. Nous en parlons déjà, dans une situation de l'ampleur de celle du Ribéracois, je crois qu'il va falloir être prudents.

Je vous remercie encore et je compte toujours sur le Conseil départemental. Quant à La Latière, j'y serai

personnellement lundi.

On applaudit encore notre représentant du Conseil départemental.

(Applaudissements)

Avant qu'il s'en aille, je vais demander à notre sénateur, Serge MERILLOU, s'il veut bien...

M. MERILLOU.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais à la même manifestation que Jean-Michel SAUTREAU, nous allons donc vous quitter dans quelques minutes.

Merci de me donner la parole.

Mesdames, Messieurs, je ne vais pas reciter toutes les personnes présentes.

J'aimerais vous dire ce que vous a dit votre Président : la chasse est vieille comme le monde. Nos ancêtres, qui étaient dans les grottes du Périgord, chassaient, à la fois pour se défendre mais également pour se nourrir. La chasse a une histoire, comme la pêche, d'ailleurs. Il y avait des chasseurs-pêcheurs qui avaient besoin de se nourrir et qui, donc, pratiquaient ces activités.

La chasse, c'est une conquête de la révolution aussi ; la chasse populaire telle que nous la connaissons aujourd'hui, même si elle a beaucoup évolué, c'est quand même une conquête de la révolution qui a permis au plus grand nombre de pouvoir chasser.

Mais le monde a évolué, ce n'est pas à vous que je le dirai. Le poids du monde urbain. Il n'y a pas à opposer le monde urbain et le monde rural, mais simplement des gens ont perdu les codes de ce qu'est la vie rurale. De plus en plus, nous voyons, dans les villes et dans les milieux qui portent aujourd'hui les décisions — il ne s'agit pas d'attaquer les fonctionnaires, parce que c'est vrai dans le monde politique aussi —, nous avons de plus en plus de décideurs qui n'ont plus cette imprégnation du monde rural, et cela fait que les décisions peuvent, pour ce qui nous concerne, paraître faussées.

Ce qui est vrai pour la chasse l'est aussi pour l'agriculture. Nous avons le même phénomène avec l'agriculture : des attaques du monde agricole qui, à mon avis, sont disproportionnées. Aujourd'hui, tout le monde veut bien se nourrir mais personne n'accepte que l'on tue des animaux. Je ne vois pas comment nous allons manger de la viande — c'est vrai pour la chasse comme pour les éleveurs. On voit bien toutes les attaques en règle contre les pesticides : je suis d'accord, plus on pourra réduire l'empreinte des pesticides et mieux ça ira. On voit bien tous les problèmes liés à la maîtrise de l'eau ; il n'y a pas d'agriculture ni d'alimentation sans eau, etc. Il y a là un

affrontement d'une vision du monde entre le milieu rural et le milieu urbain qui n'est pas sans poser problème.

Et quand est arrivée au Sénat la loi sur la sécurisation de la chasse, elle est issue — votre Président l'a dit — d'une pétition qui, en quelques jours, a recueilli plus de 100 000 signatures. Le président du Sénat, qui est un chasseur, un passionné de la chasse, a arrêté la pétition, non pas parce que c'était contre la chasse, mais en disant : il y a plus de 100 000 signatures, point. On part sur une mission d'information sur la sécurisation de la chasse. Parce qu'aujourd'hui, cela vaut pour le monde rural, mais aussi urbain : on n'accepte plus la gestion du risque. Une activité comme la chasse présente un risque. Même si ce risque-là, grâce aux efforts des chasseurs, a été extrêmement diminué, il ne peut pas y avoir de chasse sans qu'il y ait de risque d'accident de chasse. Il faut diminuer ce risque-là, mais on vit avec comme on vit avec le risque d'accident de voiture et on n'a pas l'intention d'arrêter de conduire. Que, par contre, il y ait des règles strictes pour empêcher les accidents de voiture, comme pour empêcher les accidents de chasse, cela me paraît évident.

J'ai eu la chance de faire partie de cette mission d'information sur la sécurisation de la chasse. Dès que j'ai été nommé, parmi les 23 ou 24 sénateurs qui constituaient cette mission, je me suis mis en relation avec la Fédération de la chasse, parce qu'il me semblait que c'était l'interlocuteur normal pour pouvoir travailler sereinement sur ce qu'il fallait ou pas accepter et voir quelles pouvaient être les propositions d'amélioration. Très vite, l'enjeu a porté sur ce fameux partage de l'espace. Doit-on accepter le partage de l'espace — c'est-à-dire un jour pour la chasse, un jour pour les promeneurs, un troisième jour pour je ne sais quoi d'autre ? Ou doit-on aller vers la cohabitation ? Et nous disons : il est dangereux de ne pas pouvoir cohabiter. Imaginez que, dans cette société, on se dise : ce n'est pas possible que les chasseurs puissent cohabiter avec les promeneurs, les VTTistes, etc. Et je pense que le Sénat est très attaché au monde rural, c'est la Chambre des Territoires : c'est une notion que, majoritairement, nous ne pouvions pas accepter. Dès lors — parce que, comme dans toute mission ou groupe de travail qui est très suivi, on sentait bien que la chasse est toujours un sujet de tension —, eh bien, il devait y avoir et il y a eu un certain nombre de mesures qui peuvent peut-être heurter les chasseurs. Je ne parle pas de l'alcool à la chasse, parce qu'aujourd'hui, les chasseurs ne sont plus ceux que l'on peut présenter dans un certain nombre de milieux. Les chasseurs savent se tenir. Mais qu'il y ait les mêmes règles à la chasse qu'en voiture me paraît tout à fait normal. Je suis sûr que pour 99 % des chasseurs, ce n'est pas une mesure qui peut poser problème.

Il y a d'autres mesures dont on a bien senti qu'elles pouvaient poser problème. Je pense notamment au problème des armes et du « stockage » — ce n'est pas le

mot —, du rangement des armes, et puis d'autres mesures qui peuvent poser des difficultés. Nous en sommes conscients. C'était un équilibre à trouver, qui permettait d'éviter le partage de l'espace. Il fallait qu'il y ait d'autres mesures en suivant.

Nous avons reçu votre président Willy SCHRAEN. Quand il passe dans une mission information, on s'en souvient. Il défend les chasseurs, il vous défend, il est, pour ne pas dire moins, clivant quand même, mais il a du caractère. Et je peux vous dire, quand il y a une audition avec Willy SCHRAEN, à la sortie, vous vous en souvenez. Il n'est pas insignifiant.

Nous avons donc évoqué le problème des dégâts de gibier — et je pense que le représentant de la Fédération de Gironde l'abordera aussi : nous avons un vrai problème de dégâts de gibier. Un problème de dégâts et un problème d'indemnisation du dégât : tant que ça ne reposera que sur les chasseurs, et dès lors que l'on va vers une diminution du nombre de chasseurs et une pression de chasse de plus en plus forte sur le gros gibier, là, nous sommes confrontés à une situation qui, à terme, à mon avis, ne sera plus tenable. On ne pourra pas demander aux chasseurs de payer la totalité des dégâts de gibier. Il faudra trouver un autre mode de financement. Je ne dis pas qu'il ne faut pas indemniser les agriculteurs, il le faut, mais il faut trouver une autre source de financement. C'est ce que nous avons indiqué à tous ceux qui prônaient les régulations : un problème de régulation se pose dans ce pays sur le gros gibier, un problème d'indemnisation, et vous ne pouvez pas, en plus, limiter ceux qui doivent payer dans l'action de chasse. Là, il y a un véritable enjeu auquel l'ensemble des organisations de chasse et du monde agricole devrait être confronté, et le Gouvernement ne pourra pas s'en laver les mains. Il faudra trouver des solutions tenables. C'est la régulation des chasseurs.

Et puis je voudrais terminer, comme l'a indiqué mon collègue Jean-Michel SAUTREAU, sur le rôle des chasseurs dans la protection de la nature. On l'a vu avec les feux de forêt : ceux qui connaissent le mieux la nature, ce sont bien sûr les agriculteurs et les propriétaires. Encore que, souvent, certains propriétaires ne vivent parfois pas sur place, mais les agriculteurs et les propriétaires, en règle générale, connaissent la nature, les chasseurs la connaissent, parce qu'ils la pratiquent tout le temps, et ce sont ceux, souvent, qui entretiennent les chemins, qui replantent des haies. Là, il y a un vrai travail qui n'est pas reconnu par les autres associations de protection de la nature.

Ceci est un message qu'il faut faire passer. J'essaie de le faire. Il y a des associations de protection de la nature respectables, mais il y a aussi les chasseurs qui sont les premiers protecteurs de la nature, parce que c'est leur terrain, sur lequel ils vivent pour la plupart et sur lequel ils ont leur activité.

C'est un message que je voulais faire passer.

Pour conclure — parce que je ne veux pas être trop long, et je remercie le Président de m'avoir donné la parole avant la fin de cette Assemblée générale : je suis effectivement un ancien chasseur, non pas que je ne m'intéresse plus à la chasse, mais je n'ai plus le temps. À l'époque, j'étais un chasseur de petit gibier. J'ai perdu mon chien, j'étais un peu dégoûté, tout a fait que je suis sorti du monde de la chasse, mais je le suis attentivement et en soutenant ma société, mon ACCA, mon action communale de chasse agréée dans ma commune. Je ne suis plus maire, mais je continue à soutenir l'ACCA, parce que le travail qu'ils font, personne d'autre ne voudrait le faire, à commencer par la lutte contre les nuisibles. Si nous n'avions pas nos chasseurs... Parfois, je leur dis : « Faites attention à cela », parce que la bataille de la communication, c'est une bataille que probablement le monde agricole et le monde des chasseurs a perdue. Aujourd'hui, ces deux mondes-là se rendent compte que les réseaux sociaux — vous l'avez évoqué —, même si l'on peut dire « les réseaux sociaux, il faut faire attention », ce sont eux aujourd'hui qui font la communication. Donc, il faut être extrêmement vigilants et peut-être pouvoir communiquer comme vous savez le faire quand vous le faites.

Merci encore et soyez assurés de mon soutien comme de beaucoup de parlementaires. Je pense que d'autres auront l'occasion de le dire, je ne vais pas parler pour eux. Soyez assurés de notre soutien pour la chasse, parce que nous considérons qu'il n'y a pas d'autres moyens et que vous accomplissez un rôle essentiel dans l'équilibre de la nature.

Merci à toutes et à tous.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Sénateur.

Bien sûr que nous comptons sur vous. Nous avons toujours Gérard LARCHER. J'ai eu l'occasion de chasser avec lui, donc nous avons pu parler chasse. Il va falloir que nous l'invitions à venir chasser. Je compte sur vous pour que vous trouviez un petit moment pour valider votre permis.

Merci de votre intervention et d'avoir pris de votre temps pour venir à notre Assemblée générale.

Nous avons indiqué une possibilité de faire une pause, mais nous n'allons pas en faire, parce que nous sommes pris par le temps.

REMISE DE MÉDAILLES FÉDÉRALES

M. LE PRÉSIDENT. - En revanche, nous avons prévu de récompenser d'anciens chasseurs, d'anciens élus, des gens qui ont œuvré pendant de nombreuses années. Donc, ces remises de médailles feront office de petite pause.

Je vais appeler à venir nous rejoindre M. DESVERGNES Michel, de Brantôme, M. LABELLE Claude, de la Chapelle-Aubareil, M. DESMOULIN Pascal, de Château-l'Évêque, M. TEYSSANDIER Bernard, de Cours-de-Pile, M. PICHON Michel, de Sanilhac, M. PETIT Robert, de Saint-Front-la-Rivière, M. JOUBERT Louis, de Saint-Aulaye. Deux personnes auront des distinctions mais n'ont pas pu se déplacer aujourd'hui pour des raisons de santé.

Je vous invite à nous rejoindre.

(Les personnes appelées rejoignent l'estrade.)

M. Michel DESVERGNES.

Il est né en octobre 1951, à Paussac-et-Saint-Vivien. Il prend son premier permis en 1971. Il chasse sur sa commune de naissance. Il débute comme simple chasseur pour devenir membre du bureau en 1973. Il devient également membre du bureau de l'Amicale de chasse de Brantôme en 1990. En 1994, il est vice-président et devient président en 2014. Il crée, avec quelques sociétés de chasse mitoyennes, un GC : « Le Boulou ». Il en est élu président et il assume toujours cette fonction aujourd'hui. Il est décrit comme un homme d'honneur, de fidélité. Il est rassembleur, incontournable et se donne sans compter pour le bien de tous. L'Amicale de chasse de Brantôme, représentée par son secrétaire, M. TOURRES Pierre, souhaite lui témoigner sa reconnaissance aussi. À sa demande, le Conseil d'administration de la FDC 24 salue ce chasseur méritant, lui souhaite de continuer son activité avec autant de conscience encore très longtemps et lui attribue la médaille d'argent, remise par le président de la Chambre d'Agriculture.

(Applaudissements)

M. LABELLE Claude.

Il est né le 5 juin 1932. Il passe son permis en 1950. Il compte 72 permis. Il occupe la place de président pendant plusieurs années — l'Association de chasse de La Chapelle-Aubareil, représentée par son président, M. MANIÈRE. Le président souhaite lui témoigner sa reconnaissance et le Conseil d'administration de la FDC de la Dordogne lui attribue la médaille d'argent, que nous allons confier à M. MANIÈRE Daniel, le président, qui la lui remettra, puisque c'est une personne âgée qui a des problèmes de mobilité. Vous lui direz que c'est l'Office français de la biodiversité.

(Applaudissements)

M. DESMOULIN Pascal.

Plus jeune, pour sa part, il est né en janvier 1957. Il passe son premier permis en 1973. Tu as chassé sur la commune de Château-L'Évêque, dont la société de chasse a été créée en 1975. Tu en as été le trésorier en 1980 sous la présidence de Michel MARTY. Tu es devenu le président en 1989, jusqu'en 2022. Tu entres au Conseil d'administration de la Fédération sous la présidence de M. André GOUSTAT, sous l'intérim de Louis JOUBERT. Il est trésorier adjoint. Il devient trésorier sous la présidence de Robert JOB. Il continue son poste sous la présidence de M. Marc ÉTOURNEAU. Il devient deuxième vice-président de la FDC de 2007 à 2016, sous ma présidence. De 2016 à 2021, il est chargé de la commission communication. Il a décidé de ne pas se représenter en 2021. Pascal, le Conseil d'administration te souhaite vivement et sincèrement de continuer tes engagements et encore de nombreuses années de chasse. Nous avons décidé tous ensemble de t'attribuer la médaille d'argent. Continue, la médaille d'or est au bout.

(Applaudissements)

M. PICHON Michel.

Michel est né en 1949. Il prend son premier permis en 1965. Il devient lieutenant de louveterie en 1999. Il entre au Conseil d'administration de la FDC comme membre associé en 2022, puis administrateur de 2004 à 2016. Il est toujours disponible, même encore aujourd'hui, on peut l'appeler quand on veut. Le Conseil d'administration de La FDC 24 souhaite vivement et sincèrement te saluer pour ton dévouement et souhaite te compter parmi les chasseurs périgourdins encore très longtemps. Ce Conseil d'administration a décidé de te remettre la médaille d'argent, remise par le président de la Chambre d'Agriculture.

M. GRANGER.- Si je peux me permettre, j'ai insisté pour la lui remettre, parce que je connais Michel depuis que je suis tout petit, il connaît toute l'histoire de la société communale de chasse où je suis. Cela me fait plaisir.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- C'est bien d'avoir un président de chasse volontaire.

M. TEYSSANDIER Bernard.

Bernard est né en 1952. Il prend son premier permis en 1968. Il devient président de l'ACCA de Cours-de-Pile en août 1995. Il fait toutes les formations de directeur de battue, piégeur, suivi de la formation pour la sécurité, l'hygiène et la venaison. Il entre au Conseil

d'administration en 1952 — je ne me souviens plus très bien — en tant que représentant des assesseurs. Il est impliqué dans toutes les grandes manifestations à Paris, Périgueux, Bordeaux. Bernard, le Conseil d'administration de la FDC 24 souhaite vivement et sincèrement te saluer pour ton dévouement et souhaite te compter parmi les chasseurs périgourdins encore très longtemps. Je sais que je t'appelle très souvent et que je peux continuer. On l'applaudit.

(Applaudissements)

Deux médaillés sont absents pour des raisons de santé.

M. PETIT Robert.

Il est né en décembre 1941. Il prend son premier permis à 16 ans. Il fête ses 65 années de permis. Il devient président de la société de chasse de Saint-Front-la-Rivière pendant deux années. Il est également directeur de battue, piégeur et chasseur très actif, impliqué dans la vie de la société. Il obtient la médaille d'argent de la FDC en 2015, après avoir obtenu le diplôme fédéral en 1995. La société communale de Saint-Front-la-Rivière, représentée par son président, BESSE Pascal, souhaite lui montrer sa reconnaissance et le Conseil d'administration de la FDC 24 a décidé d'attribuer à ce chasseur méritant la médaille d'or, remise par le représentant du Conseil régional.

(Applaudissements)

M. JOUBERT Louis.

C'est un gars très, très particulier, pas uniquement en Dordogne, peut-être en France d'ailleurs. Louis est né le 18 juin 1939. Il entre à la fédération en 1972 jusqu'en 2022. Si je compte bien, 50 ans, cela fait un demi-siècle au service de la chasse. Il occupe différents postes, notamment à des moments très compliqués. Il a été vice-président sous la présidence de M. GOUSTAT André, puis président par intérim, puis vice-président, et il a terminé en tant que vice-président de mon élection. Louis JOUBERT a été toujours impliqué dans la défense de la chasse, dans les moments difficiles, vous savez qu'entre André GOUSTAT et Jean-Louis BONAMY, on voulait presque les mettre en prison — on peut le dire. C'est Louis qui a toujours tenu le flambeau, qui a tenu à bout de bras, de façon à ce que nous puissions continuer derrière. Le Conseil d'administration, après de longues discussions pour pouvoir te donner le maximum, a souhaité te donner la médaille d'or, méritée, méritée, méritée.

(Applaudissements)

(Suspendue à 11 h 16, la séance est reprise à 11 h 26.)

M. LE PRÉSIDENT.- Si vous le voulez bien, nous allons

reprandre nos travaux.

RAPPORT TECHNIQUE

M. LE PRÉSIDENT.- Cette année, nous avons préparé un rapport technique thématique sous forme de film. Il retrace les dossiers écocontribution déposés et suivis par notre Fédération depuis la naissance de la réforme, en 2019. Ces films ont été réalisés par la société Ymotion.

Merci à Fabrice YOUBI pour son excellent travail. Je vous laisse le soin de regarder la projection de ce film.

(Projection d'un film)

(Applaudissements)

Je voulais féliciter tous les participants qui ont fait ce film. Quand cela m'a été proposé, je ne connaissais pas. J'étais dur à convaincre, paraît-il. Je reconnais qu'expliquer ce que nous faisons, c'est bien, mais le montrer, c'est mieux. Je félicite tous ceux qui ont participé à ce film. Nous essaierons de continuer dans ce sens.

Vous avez également remarqué qu'en plus de la participation des écoles pour les plantations de haies, il y a aussi un partenariat concernant les opérations de la restauration des mares avec la participation du lycée du Cluzeau.

Retournons à notre ordre du jour.

QUESTION POSÉE PAR L'ACOM 24 SUR LES DISTANCES ENTRE INSTALLATIONS DE CHASSE AUX COLOMBIDES

M. LE PRÉSIDENT.- Pour qu'une question soit inscrite à l'ordre du jour, il faut qu'elle soit présentée par un membre chasseur, par des associations spécialisées ou par le Conseil d'administration.

L'ACOM, l'association des chasseurs d'oiseaux migrateurs, a posé une question. Elle est présidée par M. Pierre DESMOULINS.

La question concerne les distances. C'est une règle qu'ils se sont imposée entre eux, de façon à ne pas se gêner en pratiquant cette chasse. Cela représente près de 2000 installations dans le département, de tir posé ou de tir en

vol. Nous n'avons toujours pas de filet, malgré la demande, mais nous ne sommes pas dans les dérogataires : nous n'avons pas le droit d'avoir des filets en Dordogne.

Nous avons reçu une question écrite de l'ACOM, concernant les distances entre les installations de chasse aux colombidés, et plus précisément des modifications de distance entre les tirs au vol et les installations existantes de chasse traditionnelle avec les appelants.

Il s'adresse à moi en disant : « Monsieur le Président, nous avons tenu compte de votre remarque et nous l'avons intégrée en avenant de notre schéma départemental de gestion cynégétique pour qu'il soit renouvelé en 2024 ». La CDCFS, réunie en séance le 7 avril dernier, a approuvé cette modification que je vais vous lire.

« Aucune installation de palombière à tir au posé ou surélevée destinée à la chasse des colombidés ne peut être créée à moins de 1 000 m d'une installation existante de tir au posé. »

Cela concerne les nouvelles installations. Cela ne change rien pour celles qui sont déjà en place.

« Et à 2 000 m d'un pylône de tir au vol. »

« Concernant le pylône de tir au vol, aucune nouvelle installation de tir au vol destinée à la chasse des colombidés ne pourra être construite qu'à une distance minimale de 2 000 m d'une installation existante au posé et 2 000 m d'un pylône de tir au vol. »

J'espère que vous m'avez entendu. Si vous avez des questions, nous vous répondrons. C'est uniquement une modification. Ils se sont concertés, de façon à pouvoir tous pratiquer notre passion sans s'embêter les uns, les autres, par respect. Cela a été décidé et la CDCFS l'a validé le 7 avril dernier.

Avez-vous des questions ?

M. BORDERIE.- Je voulais vous demander : je suis à la campagne, les palombières sont à peu près à un kilomètre derrière moi ; puis-je tirer les palombes au vol ? Cela fait une petite montagne et on peut tirer au vol. Est-ce que je peux tirer ?

M. LE PRÉSIDENT.- Vous n'avez pas d'installation, vous avez la chasse devant vous.

M. BORDERIE.- On chasse au sol.

M. LE PRÉSIDENT.- Vous chassez au sol, si vous faites la chasse, vous n'êtes pas concerné par une installation. Nous parlons des installations et de leur emplacement, nous ne parlons pas des chasseurs qui chassent librement.

Après, le respect, quand on chasse ainsi, c'est de ne pas aller chasser trop près des palombières.

Nous parlons bien des nouvelles installations. Nous ne sommes pas là pour fliquer chaque chasseur. C'est un respect entre elles.

Avez-vous d'autres questions ?

(Pas de demande de prise de parole)

COOPTATION D'UN NOUVEL ÉLU POUR LE PAYS 02 - LANDAIS

M. LE PRÉSIDENT.- Vous savez que des élections ont eu lieu l'an dernier, vous avez élu ou réélu des administrateurs sans les voir. Avant, pour toutes les élections, chaque administrateur se présentait. Aujourd'hui, vos élus vont monter à la tribune et vont brièvement se présenter.

Les élus, montez à la tribune, s'il vous plaît.

(Tous les élus rejoignent la tribune.)

Vous savez qu'à la chasse, la liste entière est renouvelable tous les six ans : vous ne pouviez pas faire de panachage.

M. CHETANEU.- Yves CHETANEU, je me représente. Vice-président de la Fédération départementale des Chasseurs de la Dordogne, je suis représentant du secteur 03, de la Double. Je suis rapporteur de la commission « grand gibier » et je participe à d'autres commissions.

(Applaudissements)

Mme JOUBERT.- Bonjour à tous. Administratrice à la Fédération, je suis présidente d'un plan de chasse dans le Ribéracois. Je représente le massif 04 du Ribéracois.

(Applaudissements)

M. GAUTHIER.- Olivier GAUTHIER, je suis administrateur à la Fédération des Chasseurs, deuxième vice-président, et je représente le pays de chasse numéro 06.

(Applaudissements)

M. DUBOS.- Bonjour à toutes et à tous. Je suis un vieux de la vieille aussi. Je suis administrateur et secrétaire général à la Fédération. Je représente le pays 07, Vallée de l'homme.

M. BAILLET.- Dominique BAILLET, représentant les groupements de propriétaires, j'habite à Thiviers. Je suis président depuis une trentaine d'années et directeur de battue, entre autres. Je représente, avec Michel, le Périgord vert, numéro 05.

(Applaudissements)

M. MAGNANOU.- Nicolas MAGNANOU, représentant du secteur 08, le Sarladais. Je suis le secrétaire de la société de chasse des Eyzies depuis plus de 15 ans. Je suis aussi en charge de la communication à la FDC 24.

(Applaudissements)

M. BALDO.- Bonjour à tous. Philippe BALDO, je suis président de la société de chasse de Badefols-Pontours-Bourniquel depuis 23 ans, trésorier du GIC DE LA BESSEDE depuis 15 ans, et je représente les GIC au sein du conseil d'administration.

(Applaudissements)

M. BRUDY.- Bonjour à tous. Je suis président de l'AFACC en Dordogne. Depuis 15 ans, je milite pour défendre la chasse et faire entendre la parole des chasseurs auprès de la Dordogne. Il me paraissait normal de me présenter en tant qu'administrateur. J'ai été élu et je vous en remercie. Au niveau de la Fédération des chasseurs, je suis le représentant des amicales de chasse. Je suis aussi investi dans certaines commissions comme la commission « grand gibier », « dégâts et recours ». Je vous remercie. Bonne fin d'assemblée.

(Applaudissements)

M. GRANGER.- Je suis l'« embêteur » qui vous présente plein de chiffres depuis maintenant 20 ans au sein de la Fédération. Je suis président de l'ACCA depuis 43 ans — je suis un vieux de la vieille — et je suis trésorier. Merci à vous.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Nous avons fait le tour. Il nous en manque trois, qui sont excusés dont un qui a déjà des problèmes de santé depuis de nombreux mois : Éric FOUSSARD, le trésorier adjoint, M. VILLEMAGNE, qui représente le pays de chasse du Bergeracois, et Jean-Philippe SAUTONIE, qui représente les sociétés communales de chasse.

Par ailleurs, vous l'avez déjà connu — à un moment donné, nous en avons beaucoup et nous avons passé un moment à ne plus en avoir — nous avons dans nos statuts la possibilité d'avoir des membres associés : ce sont des gens présents pour renforcer les territoires où il manque du monde, sans voix délibérative, mais qui participent aux travaux quand certains travaillent et ne sont pas là.

Au Conseil d'administration, nous avons décidé de faire la cooptation d'un membre associé. En 2019, nous avons décidé d'avoir un minimum de représentants féminins dans les CA. Laëtitia a fait des calculs et notre minimum était un. Nous étions donc au minimum. Cela n'a pas été évident à trouver, et je félicite et remercie Maryline qui a accepté. Elle se retrouve toute seule au Conseil d'administration, sur un secteur compliqué, et elle est en pleine activité, elle aussi.

Nous avons donc décidé de coopter une femme, pour féminiser un peu plus et pour ne pas avoir qu'une seule femme, en tant que membre associé, une dame en la personne de Mme Ginette GASQUET, qui a de longues années au niveau de la chasse. Elle n'a d'abord pas voulu venir, puis elle est revenue et nous l'avons acceptée.

Je vais demander à Ginette de se présenter comme membre associé.

Mme GASQUET.- Je m'appelle Ginette GASQUET, je suis présidente d'un petit groupement de chasse à Bussac. Précédemment, je me suis occupée, pendant 40 ans, de la présidence de la société communale de chasse de Lisle. Je chasse essentiellement le grand gibier et c'est une passion.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci Ginette.

PAROLE À LA SALLE/AUTRES QUESTIONS

M. LE PRÉSIDENT.- J'ai fini et c'est à vous maintenant de travailler. Je vais donner la parole à la salle, avant de faire clôturer les débats par nos différents intervenants.

Certains souhaitent-ils prendre la parole dans la salle ? Certains n'ont-ils pas compris certaines choses ?

Monsieur ROBERT Hervé, président de l'ACCA de Saint-Priest-les-Fougères.

M. ROBERT.- Bonjour, je suis occasionnellement président du GC sanglier du Périgord vert, qui regroupe neuf associations, ce qui représente 14 000 hectares.

Merci pour cette assemblée générale. Je voulais simplement parler du sujet du sanglier, pour mettre un peu en avant la problématique des attributions par rapport aux réalisations.

Cette année 2022-2023, dans notre GC, nous avons eu 337 attributions pour 217 réalisations, soit 120 bracelets d'écart.

Je tiens à rappeler que le GC a été formé pour éviter toutes les petites enclaves entre associations. Le but est de mutualiser, de faire une demande commune au niveau des associations et de pouvoir chasser ensemble en toute sécurité, puisqu'au niveau assurantiel, le GC nous permet de nous poster et de faire des prélèvements avec l'accord de notre association. Nous n'avons donc que des intérêts à adhérer à un GC.

Nous avons eu, l'année précédente, 64 bracelets non utilisés qui, théoriquement, d'après vos promesses, devaient être remboursés ; à ce jour, rien n'a été remboursé. Et, aujourd'hui, nous nous retrouvons avec 71 bracelets de recours sur les 120 qui, théoriquement, seraient remboursables, moins la déduction des frais de fabrication. Au final, nous serions aux alentours de 700 ou 800 € de manque par rapport à ces bracelets.

Je conçois que les comptes de la Fédération doivent être équilibrés, mais il en est de même pour nous. Sachez que la rivière qui coule à Marsac vient des petites gouttes d'eau de Saint-Priest-les-Fougères, de Jumilhac et compagnie. Nous ne sommes donc pas un puits sans fond, malheureusement.

Alors, on parle des 30 % de points noirs, points gris, tout ce qu'on veut, mais moi, ce que je note, c'est qu'en 16 ans, on compte 10 000 chasseurs de moins en Dordogne, nous sommes toujours à un plafond aux alentours de 18 000 à 19 000 prélèvements. Sauf qu'avec une

prolificité telle que celle du sanglier, pourquoi n'y a-t-il pas d'augmentation au niveau des prélèvements ?

L'âge moyen des chasseurs est en augmentation, leur nombre diminue, nous n'avons pas plus d'heures dans une journée, nous n'avons pas plus de journées dans une année, ce qui fait que nous sommes tous limités.

Aujourd'hui, au niveau d'un GC, puisque nous avons fait l'effort de nous mettre en commun — on parlait tout à l'heure de la communication —, nous demandons que les attributions soient faites à partir de la réalisation de l'année N-1 et d'avoir accès au recours, automatiquement. Nous représentons une unité, au lieu de neuf. Administrativement, nous avons donc moins de frais administratifs.

En plus de cela, concernant notre GC, nous nous répartissons les bracelets initiaux. Nous optimisons donc encore l'aspect financier pour nos territoires. Et là, nous nous trouvons avec la double peine : nous prélevons et nous payons.

Vous avez parlé de la biodiversité, de l'environnement et compagnie, c'est très bien. Calculez combien coûte le plastique des 120 bracelets que vous avez fait fabriquer. Nous parlons de l'énergie ; combien cela coûte-t-il ? Cela va aller à la poubelle.

Alors, n'est-ce pas plus judicieux d'écouter un peu le monde agricole, le monde de la chasse, de prendre en compte les dégâts tels qu'ils sont — et il y en a. Les chasseurs — et je suis exploitant agricole, je sais donc de quoi je parle aussi — font tout ce qu'ils peuvent.

Ce que je demande, c'est une vraie cohérence avec le terrain, que tous ces bracelets qui nous sont imposés, qui dégoûtent les chasseurs et qui nous mettent en porte-à-faux, nous, présidents de chasse, que vous puissiez prendre en considération les attributions N-1 et ensuite, si besoin, nous ferons des recours.

Je tiens, à côté de cela, à remercier quand même la Fédération — parce que je ne suis pas toujours dans le négatif — qui a, pendant plusieurs années, et sous l'égide de M. CHETANEAU, au niveau du gros gibier cervidé, écouté et accepté nos demandes depuis plusieurs années. Aujourd'hui, je peux les remercier parce que le plan de chasse qui nous a été attribué correspond pleinement à ce que nous avons demandé. Comme quoi, la communication est importante entre les différents organismes : Fédération, propriétaires, agriculteurs, chasseurs.

Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Hervé.

Je vais essayer de te répondre.

Tous les bracelets recours sont remboursés quand ils sont rendus à la Fédération. Aujourd'hui, nous nous sommes engagés, nous l'avons toujours fait, et c'est en train de se faire.

Après, les bracelets restants, non réalisés, hors recours, ne sont bien sûr pas remboursés. Cependant, si nous faisons la division par le nombre d'entités, vous êtes à peu près sur les mêmes rangs que quelqu'un qui serait individuel, sachant que la politique de la Fédération — et notamment la mienne —, est d'encourager les gens à faire des GC de façon à avoir des attributions uniques qui permettent de chasser les uns chez les autres, en se respectant, en se téléphonant.

En revanche, si, au niveau des GC — nous l'avons déjà fait pour les GC —, il faut revoir, dans une commission « grand gibier », quelques conditions de fonctionnement, nous avons bien pris note de tout ce que tu nous as dit. Nous t'inviterons peut-être à la Fédération — tu as l'habitude de venir nous voir —, nous sommes ouverts à toute bonification, si nous reconnaissons qu'elle est positive.

Tu as parlé des cervidés, tu es venu, nous t'avons écouté. C'est bien, ce que tu viens de faire, parce que justement, c'est l'occasion de le dire. Quand tu viens, nous ne sommes que deux personnes, aujourd'hui, c'est tout le département qui a entendu. Quand nous en parlons, ils savent de quoi nous parlons.

Nous avons donc bien pris en compte tes réclamations et je peux te dire que les bracelets recours sont remboursés.

M. ROBERT.- Non, ce n'est pas remboursé.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un oubli ou autre chose. C'est qu'il y a eu un problème, parce que nous les remboursons tous — et c'est normal de les rembourser. Quand nous avons mis cela en route, nous nous sommes dit : « Les gens ont la volonté de faire un recours pour ne pas tomber en panne, s'ils ne le réalisent pas, c'est normal. » Le conseil d'administration a été unanime.

M. ROBERT.- Par rapport aux attributions

supplémentaires qui nous sont imposées au niveau des recours, sur un point noir ou un point de tuberculose, vous pouvez mettre 200 % de plus. Si nous ne pouvons prélever que 217 sangliers, nous ne pourrons pas en prélever plus. Il est inutile de faire de l'imposition sur des choses que nous ne pouvons pas réaliser. Sauf que cela nous pénalise financièrement. C'est tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Je t'ai bien entendu, mais ce qui me gêne un peu dans ces propos, c'est « nous n'avons pas pu réaliser », et puis, par-dessus, j'ai des demandes d'avis pour des battues administratives, tirs de nuit. Et quand nous faisons le compte — je parle d'un secteur qui n'est pas le tien, d'ailleurs —, nous nous apercevons qu'il s'est prélevé plus de sangliers en tirs de nuit qu'en chasse. C'est quand même un peu gênant.

M. ROBERT.- À Saint-Priest-les-Fougères, j'ai eu l'honneur de recevoir M. Jean-Pierre CUBERTAFON pour une journée de chasse — je pense qu'il peut témoigner : c'est effectivement un problème de communication entre les élus et le monde de la chasse. Jean-Pierre pourra témoigner de ce qu'il a vu sur une société de chasse, parce qu'il n'avait jamais participé. Je pense que beaucoup d'élus devraient s'impliquer un peu plus. Au niveau du monde rural, c'est pareil. Dans mon métier, beaucoup de gens parlent, mais ne connaissent pas.

M. LE PRÉSIDENT.- C'est vrai.

Avez-vous d'autres questions ?

M. NICOT.- Bonjour.

Je suis d'accord avec lui, mais une cage à sangliers a été installée à Jumilhac.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce n'est pas à moi qu'il faut en parler. C'est à M. le Préfet, parce que ces cages sont installées à la demande des agriculteurs et de la Chambre d'Agriculture. Un arrêté a été pris : la cage est posée sous l'autorité d'un lieutenant de louveterie. Cela n'a rien à voir avec la Fédération des chasseurs.

M. NICOT.- Je suis tout à fait contre, parce que je pense que des sangliers enfermés dans une cage, c'est de la tuerie. Je pense que beaucoup de chasseurs sont d'accord avec moi.

Je voudrais dire aussi qu'il y a eu beaucoup de tirs de nuit, répétés et répétés, par des *snipers* qui font cela sans arrêt. Ils en ont tué 80 sur le secteur.

Et nous, à Sarlande, nous avons eu 78 bracelets de sangliers. Le tout n'est pas d'en réaliser 40 ou 50, mais je trouve cela inadmissible. C'est tout ce que j'avais à dire.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Beaucoup de louvetiers essaient de faire de la coordination — c'est aussi leur rôle : avant de faire l'intervention punition, il faut faire entendre ceux qui, souvent, ne sont pas capables de s'entendre tous seuls, ce que je regrette, et il faut de la coordination. Cela veut dire que le louvetier n'organise ni plus ni moins qu'une partie de chasse.

Après, il y a la battue administrative, et après, les tirs de nuit.

Si des interventions sont faites, ce sont des demandes des agriculteurs, et c'est un arrêté. Nous n'avons rien à voir là-dedans. Ce n'est pas nous qui pouvons décider cela.

M. NICOT.- Je voulais dire, surtout aux présidents de chasse, de demander à faire des battues. Je pense que c'est mieux que des tirs de nuit. Même au mois de mai, pour les semis, demandons des battues, cela évitera le reste.

M. LE PRÉSIDENT.- Pas de soucis. La seule chose, c'est qu'il faut absolument avoir un arrêté. Il faudrait avoir la possibilité, au moment des semis, de faire des choses.

M. BORDERIE - Je voulais vous demander pour le piégeage des pies, des corbeaux et des buses...

(Rires)

Vous pouvez rigoler, moi, je ne rigole pas. Quand je vois, sur les tableaux, lors de notre réunion de secteur, qu'on veut faire des lâchers, je pense qu'il faut commencer par détruire les nuisibles. Et quand on me dit en réunion : « Roger, les pies sont interdites, tu n'as pas à poser de caisse. » Je peux vous dire qu'encore cette année, j'ai deux nids de palombes à la maison, et les petits sont partis avec les corbeaux. Si vous vous prenez pour un chasseur, vous rigolez. Moi, je ne rigole pas.

Le gibier et l'argent que je mets pour amuser les gens qui chassent le petit gibier, comme moi je m'amuse au sanglier et au chevreuil et au renard — parce que j'en ai encore une autre avec le renard —, je n'arrive pas à comprendre qu'on ne puisse plus piéger les pies et les corbeaux. Personne ne veut le faire. Nous avons un

piégeur chez nous. On nous l'a enlevé. Pouvez-vous m'expliquer pourquoi ?

M. LE PRÉSIDENT.- On ne vous a rien enlevé du tout.

M. BORDERIE - Je suis sérieux. J'aime la chasse, j'aime le gibier, j'aime le voir galoper. Je n'en ai rien à faire de tuer le reste.

Et en même temps, j'aimerais vous parler du renard...

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, je vous réponds. On va couper court et ne pas perdre de temps.

Aujourd'hui, en Dordogne, ce n'est plus à la préfecture, c'est le ministère. Il y a un renouvellement des ESOD, les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts — les nuisibles. On présente la pie, le corbeau, le renard. Aujourd'hui, un arrêté ministériel classe les espèces ESOD. Je ne peux pas me permettre de dire « nuisibles » parce que cela n'existe plus.

Pourquoi avons-nous perdu la pie ? Je ne veux pas vous décourager, mais nous sommes sur le point de perdre le renard. J'espère que nous ne le perdrons pas. Les services de l'État, notamment la Direction départementale des territoires, nous aident à préparer le dossier pour que le Préfet puisse le présenter au ministère. Il faut avoir des preuves. Personne ne veut faire de pie.

On dit aux gens, quand ils veulent faire des piégeages...
(suite de l'intervention inaudible, microphone coupé)

Que nous manque-t-il ? On n'arrête pas de vous le dire. Les piégeurs vous le disent. Ils sont représentés dans la salle, j'aperçois M. MARCHEIX.

Aujourd'hui, il faut déclarer, même si ce n'est qu'une poule. Des geais font des dégâts importants dans les pommeraies et une pomme piquée ne vaut rien. Personne ne fait de déclaration. Ils veulent des preuves, et ils les veulent chiffrées.

Aujourd'hui, on va le demander aux piégeurs. Si la personne qui vous appelle pour piéger ne veut pas vous faire de déclaration, vous n'y allez pas. Tant que nous n'aurons pas de preuve, nous n'irons pas.

On a le droit de piéger tout ce qui est classé ESOD. En revanche, ne vous amusez pas à dire que la buse est un nuisible : c'est une espèce protégée ! Il faut dire cela au ministère, pas à moi.

De toute façon, aujourd'hui, des piégeurs sont dans la salle : quand on vous signale des pertes, faites remplir des fiches, et des fiches chiffrées.

M. VALLADE.- Bonjour à tous.

Je voudrais rejoindre mes collègues, M. ROBERT et mes collègues du Jumilhacois, concernant les tirs de nuit. Je trouve inadmissible qu'il soit fait des tirs de nuit pendant la période de chasse. Nous avons remis 37 bracelets de sangliers non utilisés en tant que GC. Je pense que le louvetier en a tué, mais je ne sais pas combien, ce n'est pas comptabilisé. Admettons qu'il en ait tué une trentaine, nous n'aurions pas eu besoin de remettre ces 37 bracelets. Ce sont des bracelets que nous avons payés. Je trouve inadmissible qu'il y ait des tirs de nuit.

Les agriculteurs n'ont qu'à diffuser et dire où sont les dégâts, et les chasseurs se motivent, ils ne sont pas fous, ils vont sur les endroits où se trouvent les dégâts. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT.- Tu voudrais me dire qu'un agriculteur qui a des dégâts, plutôt que d'avertir les chasseurs pour qu'ils interviennent, demande plutôt une intervention dissuasive.

M. VALLADE.- Qu'il avertisse le président de la société concernée. Il peut dire qu'il a des dégâts, que les sangliers sont là et qu'il faut venir et nous y allons !

M. LE PRÉSIDENT.- C'est un message de la Chambre que nous passerons.

M. VALLADE.- Systématiquement, c'est : « Allô la DDT ? » et hop, on ne veut pas s'emmerder, tirs de nuit. Les tirs de nuit sont souvent le vendredi soir. Si nous allons à la chasse le samedi et le dimanche, je peux vous dire qu'il n'y a plus rien.

(Applaudissements)

M. ROUBINET.- Bonjour. Serge ROUBINET, trésorier de l'ACCA de Saint-Raphaël.

Du point de vue de la sécurité, je pense aux randonneurs chasseurs, c'est une bonne chose. Les chasseurs ont fait un maximum d'effort pour se mettre en sécurité, c'est-à-dire avec les tenues orange — on nous appelle les « Playmobil du dimanche ».

Quant aux randonneurs, je demanderais à M. le député, et à d'autres élus, la possibilité de faire voter une loi pour que les randonneurs, les promeneurs, les VTTistes qui,

eux, sont déjà pas mal équipés, aient un minimum de sécurité, c'est-à-dire un baudrier fluorescent. Nous sommes vus à des kilomètres. On nous voit de loin, mais on nous voit mal de près. Pour ces personnes, que je respecte aussi, n'y aurait-il pas la possibilité qu'elles portent un minimum de sécurité pour qu'elles soient vues, en fluo, aussi bien le dimanche qu'en semaine ? Comme nous ! Ils empruntent la nature, ils peuvent donc se soumettre comme nous.

C'est tout ce que je voulais dire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT.- Je vous ai bien entendu. Cela fait très longtemps qu'on le martèle, et je m'aperçois que c'est de plus en plus respecté, c'est-à-dire que de plus en plus de randonneurs sont équipés maintenant. Néanmoins, est-il possible de le rendre obligatoire ? Je ne sais pas. Je pense que le député pourra vous en dire plus long tout à l'heure.

M. SEYRAL.- Bonjour.

Je voudrais poser une question sur les conteneurs à déchets de gibier. Nous sommes dans le Sarladais. Peut-être que la communauté des communes n'a pas voté pour les conteneurs, mais certaines communautés de communes voisines ont demandé à mettre des conteneurs. On nous demande de tuer de plus en plus de gibier et on ne sait plus quoi faire des peaux. Il s'en est déjà trouvé dans des poubelles ; n'avez-vous pas peur d'en retrouver de plus en plus ? Il faudrait essayer d'étaler un peu plus les conteneurs de déchets en gibier, même si c'est tous les 22 km.

M. LE PRÉSIDENT.- Ce ne sont pas des déchets à gibier...

M. SEYRAL.- Des déchets de peaux, de venaison.

On avait fait un courrier, on n'a pas eu de réponse. Je crois que la commune de Saint-Crépin-et-Carlucet a aussi fait une demande pour un conteneur. Il faut aller à Archignac, à plus de 30 km. Les gars ne peuvent plus y aller et cela devient catastrophique.

M. LE PRÉSIDENT.- Pour les déchets de venaison, nous avons été le premier et le seul département à couvrir tout le département aujourd'hui avec une centaine de conteneurs sur pas loin de 60 points.

Mme DEVILLE.- 53, en tout.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous vous avons bien entendu,

mais nous avons fait la carte, et ils sont répartis à peu près équitablement dans tout le département.

Il faut savoir que cela coûte entre 100 000 € et 150 000 €. Nous avons dit que nous mettrions des conteneurs supplémentaires si nous avions une participation des communautés de communes. Nous sommes toujours prêts à prendre en compte les remarques, mais nous irons sur le terrain : si les gars sont à trois kilomètres d'un conteneur, comme certains l'ont demandé, il ne faut quand même pas pousser, nous ne pouvons pas en mettre devant toutes les cabanes de chasse.

Vous avez bien fait de le faire remonter, parce que cela me permet que toute la salle et les élus entendent.

Alors, je vais prendre l'exemple de la Haute-Vienne : c'est pris à 100 % par les communautés de communes. Ce n'est pas qu'une participation, c'est 100 %.

M. SEYRAL.- Le Préfet est venu dans la ferme à côté de chez nous, et il nous a dit qu'il aiderait la Fédération. Il est venu il y a un an ou un an et demi. Il a dit qu'il serait prêt à aider la Fédération pour financer...

M. LE PRÉSIDENT.- Le Préfet vous a dit la vérité. Il m'a dit, à moi, qu'il me ferait une lettre de motivation, comme on dit en périgourdin, « qui porte les moustaches », pour appuyer la demande auprès des communautés de communes. Néanmoins, la préfecture n'a aucun moyen de financer. C'est seulement dans le cas de la tuberculose où la DDETSPP nous aide pour le remplacement et le renouvellement des conteneurs, sur justificatif.

M. SEYRAL.- J'ai peur que des gens mettent des déchets un peu partout.

M. LE PRÉSIDENT.- Attendez, ce ne serait pas excusable.

M. SEYRAL.- Tout à fait.

M. LE PRÉSIDENT.- Nous sommes arrivés, en année N-2, à presque 600 tonnes, mais nous sommes encore à un peu plus de 580 tonnes. Cela représente un coût.

En revanche, c'est illimité. Nous avons démarré avec un ou deux conteneurs par point. Certains points en ont trois, d'autres en ont quatre... (*suite de l'intervention inaudible, microphone coupé*) Nous avons maintenant cinq conteneurs en route. Tout cela est noté, et nous y travaillons.

Si vous n'avez plus de questions, je vais passer aux prises de parole.

(Pas de demande de prise de parole)

INTERVENTIONS PERSONNALITÉS	DES	AUTRES
--	------------	---------------

M. LE PRÉSIDENT.- Maintenant, je demande au président de la Chambre d'Agriculture de bien vouloir intervenir.

M. GRANGER.- Madame AUDIGÉ, représentante de M. le Préfet, Monsieur le député, Mesdames et Messieurs les élus, mon cher Michel, cher Président, il est tout à fait normal que la Chambre d'Agriculture soit présente aujourd'hui, et vous l'avez compris, au-delà de représenter le monde agricole, je suis chasseur, petit-fils de chasseur et arrière-petit-fils de braconnier.

Vous avez beaucoup insisté sur les traditions, pour moi, la chasse, c'est un art de vivre, c'est le partage avec les copains, avec les voisins, où on « se chambre » à la fin de la chasse — et Dieu sait que cela m'arrive souvent. Et c'est comme cela que j'aimerais démarrer, Michel, quand j'ai écouté ton rapport moral — tu t'améliores, Michel, on va te prendre bientôt pour défendre le monde agricole, et je sais tout ton attachement au monde agricole.

Trêve de plaisanterie, ces traditions et cette passion que nous avons de la chasse, que nous avons, nous, agriculteurs, de notre métier, sont trop souvent attaquées par les mêmes personnes. Et dans la motion que vous avez présentée, j'adhère à 100 % des considérants. Malheureusement, une phrase dans ce qui est demandé me gêne, et je ne peux pas faire autrement que de te le dire, Michel, tu connais ma franchise : ce ne serait pas une bonne chose, ce serait donner gain de cause à ceux qui nous attaquent que d'interrompre, même à un moment opportun, la régulation du gibier. Et ce serait drôlement pénaliser les agriculteurs.

Ceux qui nous attaquent ont des pratiques. En gros, ils demandent de ne plus respecter les lois et les règles. Sur un sujet comme cela — vous l'avez trop souvent dit —, la facture des contraintes augmente. Eh bien, voilà, si vous n'avez pas gain de cause, il faut vous affranchir des contraintes qu'on nous impose. C'est mon côté syndicaliste qui revient.

Les traditions, la passion, l'environnement, tout cela est attaqué, vous l'avez dit. On travaille ensemble avec la Fédération de chasse sur la biodiversité — il y avait le projet Agrifaune. Après, je suis quand même assez réservé : « planter des haies en Dordogne », celui qui connaît le territoire de la Dordogne sait quand même que c'est un territoire où la forêt et les haies sont assez présentes, mais on le fait quand même.

Ceux qui nous attaquent sur nos méthodes d'élevage, ceux qui vous attaquent sur la « barbarie de la chasse » — je reprends leurs termes —, ce sont les mêmes qui veulent introduire le loup et l'ours. En termes de cohérence, ils sont incohérents.

Cela veut dire que tous ces sujets nous sont chers, et je crois que nous pouvons les défendre ensemble.

En matière de connaissance du territoire, le sénateur l'a dit, et nous avons eu un exemple formidable d'entraide entre les pompiers, les agriculteurs et les chasseurs, malheureusement, lors des incendies de Gironde. Vous, nous, agriculteurs, on n'a pas besoin qu'on nous balise le territoire pour se repérer, on sait où on est. C'est important.

Dans le travail qu'on fait aussi avec la Fédération des chasseurs, je tiens à le signaler, c'est tout le travail qui est fait — le Président en a parlé — par rapport aux problèmes sanitaires qui nous coûtent très cher et qui sont inquiétants pour le Département, mais aussi par rapport au classement ESOD. Aujourd'hui, on ne le dit pas trop, mais la corneille fait autant de dégâts que le sanglier sur le maïs : il faut le dire. Et moi, je remercie les services de l'État et les décisions qui ont été prises avec l'autorisation de tirs. Je crois que l'année dernière, 2 500 corneilles, sur le seul mois d'avril, ont pu être détruites grâce à ces autorisations de tirs, et c'est une bonne chose.

Chose nouvelle, aussi, c'est le pigeon ramier — palombe, on l'appelle comme on veut. Avant, il passait, deux fois dans l'année, et il ne posait pas de problème. Aujourd'hui, une grande partie reste, et ce n'est pas sans poser de problèmes au niveau des agriculteurs, soit au niveau des cultures d'automne, sur les colzas qui se font brouter — des parcelles se font brouter comme si un troupeau de moutons y était passé —, et sur les semis de tournesol et de maïs au printemps.

Je tiens à saluer aussi le travail qui est fait autant sur le sanitaire que sur la régulation avec les piégeurs, et aussi avec les louvetiers. Dans les points communs que nous

avons aussi, c'est la bête noire, sans faire de mauvais jeu de mots. C'est notre bête noire, et je suis très inquiet. Très inquiet, parce que, malgré l'engagement des chasseurs et les prélèvements qui sont en hausse, on a une population qui se maintient, voire qui augmente. Et c'est une grande inquiétude. Je suis inquiet — vous l'avez dit, vous l'avez répété — par la baisse du nombre de chasseurs.

Je suis aussi inquiet par la motivation des chasseurs. Alors, ce n'est peut-être pas général, mais je le vois chez nous : des gens aimeraient revenir à chasser un peu plus le petit gibier. Chez nous, au niveau de la palombière, on n'est plus que quatre ou cinq et s'il y a des cochons, on n'est plus que quatre ou cinq. Cela pose un autre problème.

Les frais vétérinaires pour ceux qui ont des meutes : cette année particulièrement, on a été sévèrement touchés au mois de février. Un peu plus, et, sur 15 chiens, on avait tout le monde à l'infirmerie. Tout cela coûte très, très cher à celui qui a les chiens, en assurance, etc. Ce sont des choses qu'il faut dire.

La radicalisation m'inquiète. Radicalisation au sein de la Chambre d'Agriculture, je n'ai pas honte de le dire, et je suis là aussi pour le dire. Je sens les agriculteurs de plus en plus excédés, mais pas contre les chasseurs, pas contre les sangliers — c'est le problème des dégâts, de la pression et de tout ce que cela entraîne sur nos exploitations. Cela entraîne une radicalisation qu'on peut comprendre par une surcharge de travail, une surcharge de contraintes administratives. Et je dirais que c'est la goutte d'eau qui fait déborder le vase. Et cela m'inquiète aussi beaucoup.

Dans les points positifs, parce qu'il y a quand même des points positifs, c'est le travail qui a été fait au niveau national et l'accord qui a été trouvé entre les chasseurs, l'État et la profession agricole.

Vous avez évoqué des points sensibles. Alors, je les reprends. Le piégeage. Aujourd'hui, effectivement, c'est une demande forte des agriculteurs que nous avons défendue, que nous avons travaillée avec la Fédération, en commission sanglier, sous l'égide de l'État. Après, il ne faut pas dramatiser. L'année dernière, le piégeage, c'est 41 animaux. Vous en tuez 15 000 et quelques, vous, les chasseurs. Nous, sans les chasseurs, nous ne sommes donc rien.

Il faut donc que cela reste un outil à utiliser avec parcimonie dans des endroits très spécifiques, et c'est ce

qui a été fait aujourd'hui en ciblant vraiment les points noirs et le problème de la tuberculose.

Vous avez parlé du tir de nuit. Effectivement, c'est un moyen de lutte qu'on connaît. J'ai entendu ce qui s'est dit. Là-dessus, aujourd'hui, nous, le monde agricole, ce qu'on demande — et ce sont les débats que nous avons eus avec les services de l'État : le plus gros moment, celui où nous avons le plus de soucis, c'est la période de non-chasse, c'est-à-dire avril et mai. L'accord national permet au Préfet, éventuellement, de donner l'autorisation de chasser. Moi, ce qui m'est cher, et cela a été dit, c'est qu'on redonne plus de liberté au local et d'initiatives au local. Si les agriculteurs, les sociétés de chasse sont d'accord sur un mode de gestion — et quand je dis « gestion », ce n'est pas un mode de gestion du sanglier, on s'en moque du sanglier — des dégâts : c'est là qu'il faut donner le maximum de liberté.

De ce fait, je l'ai dit dans les mêmes propos à M. le Préfet, au niveau du Département, nous n'aurons qu'à gérer les problèmes où il y a un désaccord entre les chasseurs et les agriculteurs. On sera beaucoup plus efficaces, on libérera du temps pour les louvetiers, et je pense que cela recréera du lien. Effectivement, des gens qui ne se parlent pas, qui ne se connaissent pas, eh bien, on prend le téléphone, on appelle l'administration et on ne va pas voir les chasseurs. Et cela, c'est mauvais pour tout le monde.

Voilà à peu près l'état d'esprit dans lequel le monde agricole se trouve.

Je vais quand même vous assurer de cette inquiétude que j'ai par rapport à cette pression qu'ont les agriculteurs — alors, je ne vais pas jusqu'à dire que cela va jusqu'à du mal-être, mais c'est aujourd'hui reconnu comme un facteur de mal-être, donc, c'est quand même grave — et tout le soutien et le besoin qu'on a des chasseurs.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Philippe.

Il n'y a donc pas de raison que nous n'y arrivions pas. C'est vrai que la période sensible, c'est la période des semis. Des dégâts sur des récoltes, on analyse, on paye la part des récoltes, mais un semis, comme il y en a en ce moment sur certains secteurs où c'est 80 à 100 %, si le semis ne pousse pas, on n'aura pas de récoltes.

Je vais continuer avec le représentant du Conseil régional : Henry SABAROT.

M. SABAROT.- Madame la représentante du Préfet, mes chers collègues élus, mes chers amis.

J'ai même une autre casquette, je ne sais pas si cela va me donner le double de temps d'intervention, mais je préside aussi toujours la Fédération des Chasseurs de la Gironde.

Alors, dans un premier temps, j'excuserai le président ROUSSET qui pourrait très bien être dans la salle.

Du reste, on dit souvent que la région Nouvelle-Aquitaine est la plus grande région de France en surface, la plus grande région forestière, la plus grande région agricole — que des superlatifs —, moi, je rajoute que c'est la seule région de France à être présidée par un président qui a le double passeport : il est chasseur et il est pêcheur. En plus, pour la chasse, il a un petit tropisme, pouvant lui faire faire des travaux pratiques dans votre beau département, pas toujours couronnés d'un grand succès, mais je ne vais pas mettre cela sur sa maladresse, je vais mettre plutôt cela sur sa volonté de vous laisser des populations bien installées. Je vois d'ailleurs que cela fait débat.

Alors, cela pour dire que, vis-à-vis de la Région, les propos que je tiens sont partagés par son président, par la majorité, même si, chez nous, nous avons tout l'arc-en-ciel politique dans l'hémicycle. Je suis à mon troisième mandat. On a eu des changements, du reste, dans les horizons.

En revanche, je dois vous dire que la position n'a jamais faibli. Cela a été dit — et je ne vais pas répéter ce qui a été fort bien exposé, que ce soit par mon ami Michel AMBLARD, et aussi par d'autres interlocuteurs : la culture de la chasse, chez nous, fait partie de l'ADN Nouvelle-Aquitaine, et surtout, en plus, ex-Aquitaine — j'en parlerai après, par rapport à la motion. Chez nous, nous avons encore une culture de chasse populaire, ancrée, bien assise sur un tissu rural que vous représentez de façon très variée dans ce magnifique département.

Chez nous, on oublie de le dire : ce n'est pas la chasse du nord de la Loire. Chez nous, le smicard chasse avec le PDG, le chirurgien chasse avec l'infirmier, et, bien souvent, le petit-fils chasse bien sûr avec le grand-père. J'entends des débats, mais mettons-nous bien tous dans la tête que, quelquefois, vous chassez toute l'année pour le prix que certains mettent pour chasser une journée. Ne

rentrons pas dans ces considérations.

Vous savez, le grand gibier, on dit que c'est une chance pour la France, mais c'est aussi quelquefois un ennui. Cela a été dit dernièrement par rapport au petit gibier.

Tout cela, nous en sommes bien conscients, au niveau de la Région. En plus, en termes d'aménagement du territoire, dans un monde rural où, quelquefois, l'école, La Poste et même le bistrot ont fermé, la seule chose qui reste vivante, qui vous permet d'avoir du vivre ensemble, eh bien, c'est la société de chasse.

Alors, bien sûr, nous ne sommes pas toujours d'accord, il y a des « chicaya ». En Gironde, je leur dis que le sanglier rend fou, parfois. Le sanglier ne connaît pas la limite territoriale de toutes vos communes et donc, parfois, il déborde, certains reviennent plus que d'autres, et d'autres ne font pas comme il faut. Alors, sortons de cela ! Qu'on en parle un peu entre nous, ici, que vous en parliez au comptoir ou après, en dépeçant, je le comprends tout à fait, mais attention dans les réseaux sociaux : j'entends dire que c'est la meilleure, mais aussi, souvent, la pire des choses.

Une position qu'avait prise le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, et je profite de la présence du parlementaire pour lui souffler un peu l'idée : en 2019-2020, il y avait eu un important dégât de gibier dans tous nos départements. La Région politique vous avait aidés à payer la facture. De quelle façon ? Quelque chose qui peut être repris et quelques pistes.

On avait dit que la surface de la Dordogne fait 700 000 hectares — je ne dois pas être très loin de la vérité. Là-dedans, 75 % sont chassables, et 25 % sont artificialisés. Qu'est-ce qui est « artificialisé » ? Les routes, les zones urbaines, les propriétés d'opposants à la chasse — qui peuvent même être quelquefois des institutionnels —, où le chasseur n'a pas tout à fait la possibilité, facile, d'intervenir. La Région Nouvelle-Aquitaine avait pris en compte, au prorata de la règle de trois, sur les trois dernières années, le pourcentage de dégâts par rapport aux surfaces où vous ne pouviez pas intervenir.

On avait porté ce dossier et il avait été voté à la quasi-unanimité à la Région. C'est resté sans suite. Il y a des textes réglementaires, Madame la Préfète, chers députés, par exemple, la TDENS — la taxe départementale des espaces naturels et sensibles — dont profite les départements. Elle est indexée sur les documents d'urbanisme. Sur des départements où il y a une forte pression, chaque fois qu'il y a un permis de

construire, une autorisation d'urbanisme, un certain pourcentage est reversé.

Pour l'instant, cette TDENS, qui n'est gérée que par les départements, est une ressource importante pour ces départements. Elle sert à entretenir des zones humides, des réserves, des zones de chasse. Je ne vais donc pas dire que certains départements sont débordés par la manne financière qu'ils reçoivent, mais on regarde l'expansion d'urbanisme par endroits.

Il faut bien sûr que les agriculteurs continuent d'être indemnisés, c'est une évidence. Ensuite, les chasseurs ont bien voulu indemniser. Je rappelle que, dans la loi de 2019, la demande de gérer les plans de chasse qui, avant, étaient gérés par l'État, ce sont les chasseurs qui l'ont amendée et qui l'ont reprise. Quand on prend, il faut donc quelquefois assumer, par-derrière.

Et peut-être qu'à ce moment-là, on n'a pas assez borné : on n'a pris que la ceinture, sans prendre le parachute. Alors, c'est fait. D'ailleurs, les recours sur l'illégalité ont été vite balayés quand la QPC a été posée. OK, on garde.

Chers Collègues, réfléchissons à cela, parce que c'est clair que cela ne pourra pas durer. D'autant plus que l'agriculture est en pleine mutation, et tant mieux, et en particulier chez nous. Tant qu'il ne fallait payer que du maïs grain, cela allait à peu près ; quand il faut payer des cultures légumières, c'est plus compliqué. L'agriculteur fait bien évidemment ce qui rapporte et on ne peut pas le contester.

Je crois donc que ce chantier est largement ouvert. Alors, sur le devenir, ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain : réfléchissons à des stratégies intelligentes sur lesquelles on ne peut rester que gagnant-gagnant.

Alors, après, concernant le jour de non-chasse, je suis élu girondin depuis longtemps, élu néo-aquitain, président de fédération dans le département où j'ai Mme la Secrétaire d'État, Bérange COUILLARD.

J'ai donc discuté avec elle de façon très intelligente et très productive au sujet de la journée de non-chasse. Je lui avais dit : « Vous êtes sur le fil ; si vous tombez d'un côté, ce sont les chasseurs qui vont vous tomber dessus, si vous tombez de l'autre, ce sont les rurbains, les environnementalistes. » Il faut bien se rendre compte : il vaut mieux faire du judo plutôt que du karaté. Vous ne changerez pas la société : elle est de plus en plus urbaine et de moins en moins rurale. Et les rurbains sont pires que les urbains que vous accueillez dans vos campagnes.

Prenez donc plutôt le volet côté chasse. En plus, n'oubliez jamais que quand on chasse, le droit de chasser est un attribut du droit de propriété. C'est constitutionnel. Pour les ramasseurs de champignons, je souscris donc tout à fait à la demande pour qu'ils aient une chasuble. Je ne sais pas s'il la faut orange, verte, bleue ou rouge, mais il la faudrait. Et je vais même mettre des périodes : il faudrait la rendre obligatoire, avec des sanctions, en particulier au moment des champignons. Parce que les gens qui se promènent n'ont pas souvent l'autorisation du propriétaire. Ils ne l'ont même jamais.

(Applaudissements)

Les seuls qui ont l'autorisation du propriétaire, c'est vous.

Ce n'est pas du domaine de la loi, c'est du domaine du réglementaire, que ce soit la vareuse ou la casquette, je passe donc le message — pas trop innocemment, quand même.

Alors, ensuite, sur ce qu'on voit arriver — et là, je fais confiance, ce sera du réglementaire, aussi, ou la géolocalisation, mais il faut tourner la page de cela : bien sûr qu'on est favorable à l'alcoolémie, cela a été dit par le sénateur MÉRILLOU. C'est fini la caricature des Inconnus, où, le nez bien rouge, on tire dans la caisse de faisans. Je crois qu'il faut laisser cela derrière.

Pour cette affaire, attention de ne pas aller trop loin. Premièrement, je regarde la moyenne d'âge de la salle, je regarde les décorés, et certains sont plus proches d'une belle retraite que de leur première communion. Utiliser le Smartphone qui ne passe pas partout, je crois que cela peut amener encore un risque. C'est ce que j'ai dit à Bérange COUILLARD. Je lui ai dit : « Attention, parce que quand on réglemente, le jour où il y a l'accident, on va voir la réglementation, comment elle a été appliquée. » Je suis donc totalement opposé à ce genre de flicage. C'est vrai qu'elle a voulu donner le change, un petit peu, en annonce.

Il y a certaines choses — la signalisation, les battues — sur lesquelles je vois que toutes les mairies ont bientôt des panneaux lumineux. Après, pour les battues, aux mois de mai, juin, juillet, août, sauf cas spéciaux, la nature est à tout le monde.

Voilà, je ne vais pas être beaucoup trop long, mais j'ai un paragraphe, un petit couplet, en tant que président de Fédération des Chasseurs de la Gironde et en tant que vote de la motion qui me fait extrêmement plaisir. Je reviens 27 ans en arrière. Je suis président de la

Fédération des Chasseurs de Gironde depuis 27 ans, et je me rappelle, d'assemblées générales — à Périgueux aussi — où mon collègue s'appelait André GOUSTAT, mon collègue des Pyrénées-Atlantiques s'appelait Jean SAINT-JOSSE, et mon collègue du Lot-et-Garonne s'appelait Guy BERNY. À tous les quatre, nous avons monté une entente sacrée pour mettre l'église bien au milieu du village. Cela a même débouché sur le fait de quitter l'union des fédérations — je vous en passe et des meilleures.

Enfin, nous avons stoppé à l'époque une certaine hémorragie, liée à une France qui, comme nos départements, est différente : on ne chasse pas en Dordogne comme on chasse en Eure-et-Loir. On ne chasse pas dans les Landes comme on chasse en Meurthe-et-Moselle. Et moi, je suis convaincu que nous défendrons mieux nos chasses traditionnelles à Mont-de-Marsan, à Agen, à Périgueux ou à Bordeaux qu'à Issy-les-Moulineaux.

(Rires)

Et pour cela, se regrouper ensemble, je crois, est nécessaire. Pourquoi est-ce nécessaire ? Je ne vais pas revenir sur notre quotité de chasse populaire, mais il faut remettre un peu le sud de la Loire à l'ère de nos pratiques. Cette motion a au moins un mérite pour les cinq départements de l'ex-Aquitaine. Je sais qu'à un moment, le Président de la République réfléchissait sur un nouveau découpage des régions, mais je n'en ai plus du tout entendu parler —, mais à la limite, s'il nous mettait le Lot, la Corrèze, le Gers, on achète davantage qu'en allant un peu plus haut.

(Rires)

Je vois sourire, mais vous savez, quelquefois, on est trop sérieux dans ce genre de choses. On oublie que l'on gère un loisir. Bravo pour cette motion si elle fait bien prendre conscience à certains que le parisianisme n'est pas...

C'est pareil quelquefois pour nos élus : même si on ne met que deux heures en TGV pour faire Bordeaux-Paris, on a le temps d'oublier certaines promesses. C'est pour cette raison que quand on les renouvelle, bien comme il faut, c'est intéressant. Ces promesses, je ne peux les renouveler qu'avec vous. J'ai fait voter la semaine dernière en Gironde, à Bordeaux, la même motion qui reprend les traditions et toutes ces technologies.

En plus, on nous a rallongé notre mandat d'un an. Nous

sommes donc là encore pendant un certain temps. On ne peut pas avoir de dissolution, pour nous. Nous défendrons donc toujours ces grosses valeurs que sont la chasse et la ruralité dans votre beau département de Dordogne. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Henry, pour ta brillante intervention, comme d'habitude.

Pas de remarque, mais je vais ajouter quelque chose. Tu m'as supprimé 200 000 hectares en Dordogne.

Alors, la Dordogne est le troisième département français, derrière la Gironde qui a plus d'un million d'hectares, les Landes, autour d'un million d'hectares, et la Dordogne un peu moins d'un million : 922 000 hectares.

(Applaudissements)

Voilà. Maintenant, on va revenir vers nos parlementaires, et je vais donner la parole à Jean-Pierre CUBERTAFON, député de la troisième circonscription.

M. CUBERTAFON.- Bonjour à tous.

Monsieur le Président AMBLARD, Madame la représentante de M. le Préfet, Virginie AUDIGÉ, Monsieur le président de la Chambre d'Agriculture, Jean-Philippe GRANGER, et M. SABAROT, qui représente la Région, mais qui est aussi président de sa société de la Gironde, Mesdames et Messieurs les chasseurs, Mesdames, Messieurs.

Je suis très heureux de me retrouver aujourd'hui auprès de vous à l'occasion de cette assemblée générale. Je décline tout de suite que je ne suis pas chasseur, mais, tout de même, j'avais obtenu mon permis de chasse en 1970. Depuis, je n'ai jamais rechassé. Alors, je ne sais pas, il faudra que je voie avec la Mme la directrice s'il est toujours valable ou s'il n'est plus valable. C'est vrai qu'après avoir participé à cette assemblée générale, j'aurais envie de me retrouver au sein d'une société de chasse et de chasser.

Alors, votre société de chasse a été créée en 1923, c'est ce que j'ai vu dans les archives, et elle s'attache au suivi et à la gestion des milieux et des espèces présents sur notre territoire, et c'est une excellence chose.

Nous savons les récents conflits et combats que nous avons pu mener, et que nous continuerons à mener si

cela est nécessaire, c'est-à-dire de garantir le respect en vigueur en ce qui concerne la chasse, et de garantir à toutes et à tous une liberté nécessaire et méritée.

La Fédération de Chasse de la Dordogne assure différentes missions de service, on les connaît, publiques et d'ordre plus général, mais avant tout, elle permet de garantir la préservation de notre environnement et de nos espèces, la présentation des dégâts, très importants, ainsi que la sécurité de nos concitoyens.

Il me faut donc aujourd'hui saluer le travail que vous avez accompli au sein de votre Assemblée générale, mais je voudrais aussi saluer le travail de votre président, Michel AMBLARD, et de son équipe, avec qui, d'ailleurs, j'entretiens d'excellentes relations — nous nous voyons souvent : dès que j'ai un doute concernant des questions que je peux me poser sur le milieu de la chasse, il est là pour m'aider à les résoudre. Merci, Michel, merci à ton équipe, pour ton action en faveur de la ruralité. Je crois que vous avez prononcé le terme de « ruralité », c'est très important pour la préservation de notre territoire et de nos espèces protégées.

Alors, j'ai eu quelques interpellations, je vais y répondre.

D'abord, en ce qui concerne la motion, j'en ai pris connaissance. J'adhère à cette motion qui est en relation avec les départements de la Gironde, des Landes, du Lot-et-Garonne, du Gers et des Pyrénées-Atlantiques, pour la défense et le maintien des chasses traditionnelles. Vous pouvez compter sur moi, Monsieur SABAROT, pour un soutien total.

Deuxièmement, l'un d'entre vous a parlé des randonneurs qui devraient accentuer la sécurité. Je crois qu'il faut en reparler. Effectivement, ce n'est peut-être pas une loi qu'il faudra proposer, on ne sait pas, mais en tout cas, peut-être, reprendre contact avec les associations et leur demander d'être plus vigilantes.

En ce qui concerne M. ROBERT de Saint-Priest-les-Fougères, je voudrais lui dire que je garde un souvenir ému de ma participation à cette journée de chasse, et c'est vrai que j'ai pu constater qu'à Saint-Priest-les-Fougères, la société de chasse était parfaitement bien organisée. Et je suis prêt, si vous le souhaitez un jour, et si vous me réinvitez, à revenir.

En ce qui concerne les demandes aux communautés de communes, je veux bien être le fil conducteur, et peut-être reparler aux différents présidents, pour qu'ils aient une attention bienveillante en ce qui concerne les sociétés de

chasse.

Quant aux dégâts du gibier, c'est vrai, je crois qu'il faut réfléchir, M. SABAROT, à ce que vous avez proposé.

Voilà, je crois que j'ai fait le tour de ce que je voulais vous dire. En tout cas, je suis très heureux d'avoir participé à une partie de cette assemblée générale, et si vous me réinvitez, je reviendrai.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Monsieur le Député. Merci, Jean-Pierre.

Je vais maintenant passer la parole au patron de l'OFB en Dordogne. Même si nous avons perdu une bonne partie de ce service public avec la loi chasse, avec la motion de l'ONEMA, puis de l'ONCFS, mais je le regrette beaucoup, parce qu'on avait un très, très bon service avec qui on a fait un excellent travail. Malheureusement, aujourd'hui, on leur a à la fois donné plus de missions avec moins de personnels. On compte encore sur vous pour continuer à travailler ensemble.

Je donne la parole à M. Alain RIFFAUD.

M. RIFFAUD.- Bonjour à tous.

Merci, Monsieur le Président. Messieurs les élus, Messieurs les représentants des différentes institutions, la Chambre d'Agriculture, ma chère collègue de la DDT.

D'abord, je voulais vous dire le plaisir que j'ai à être avec vous au cours de cette assemblée générale, et c'est donc tout naturellement que j'ai répondu favorablement à l'invitation de son Président.

J'ai pris mes fonctions en septembre 2022, et j'ai tout de suite tenu à rencontrer la Fédération, en la personne de son président, mais aussi son équipe, pour échanger sur les sujets qui lient l'établissement OFB et le service départemental dans sa déclinaison à ce niveau territorial.

Je tiens d'ailleurs à remercier chaleureusement l'accueil que vous m'avez réservé au cours de mes premiers jours de prise de fonction.

Comme vous le savez, l'établissement OFB a été créé au 1^{er} janvier 2020. Il résulte de la fusion de deux établissements que vous connaissiez bien, en tout cas pour l'un, qui était l'Office national de la Chasse et de la Faune sauvage, et puis de l'Agence française pour la

Biodiversité.

Les cinq grandes missions de l'OFB, je vous les rappelle, concernent d'abord l'exercice des missions de police de l'environnement, ce qui vous occasionne de nous voir quelquefois dans vos actions de chasse.

Elles reposent aussi sur des actions de connaissance que peut mener encore le service sur un certain nombre d'espèces, mais aussi, la participation du service, et le Président AMBLARD l'a rappelé, sur l'éventail des missions qui sont les nôtres aujourd'hui, qui se sont élargies, de l'appui aux politiques publiques et à la mobilisation des territoires. C'est dans ce cadre que nous intervenons dans le dossier, par exemple, de l'écocontribution.

Bien sûr, en matière cynégétique, vous nous voyez peut-être moins. Néanmoins, on essaye, dans la mesure de nos possibilités, de traiter les problématiques de braconnage sévères qui peuvent encore survenir çà et là dans le Département, et de traiter les plaintes déposées auprès de notre service.

Les deux sujets, les deux priorités qui nous ont été fixées par notre établissement et par notre ministère de tutelle, reposent principalement sur la sécurité à la chasse, et également sur le contrôle des prélèvements adaptatifs — par exemple, sur la bécasse.

La sécurité à la chasse constitue donc une thématique importante sur laquelle nous travaillons de concert avec la Fédération des chasseurs. Comme vous le savez, la formation des nouveaux chasseurs est assurée par les fédérations de chasse, et la délivrance et l'édition des permis de chasser par l'établissement OFB.

L'établissement dispose aussi d'un réseau « sécurité à la chasse » pour mieux comprendre les situations qui ont pu entraîner des accidents pour la sécurité des chasseurs et des non-chasseurs.

Deux exemples pour illustrer notre collaboration avec la Fédération.

À la demande du président AMBLARD et de la directrice Laëtitia DEVILLE, nous allons reparticiper à un moment important qui était celui de la formation des directeurs de battues, et nous interviendrons en clôture de cette formation de directeurs de battues, pour rappeler les aspects réglementaires liés à ce type de pratique.

Et puis, malheureusement, certains d'entre vous font,

parfois, l'objet de certaines verbalisations. Avec les parquets et les tribunaux judiciaires de Bergerac et de Périgueux, a été monté depuis quelques années maintenant un stage d'alternative aux poursuites qui permet aux contrevenants, par une co-animation à la fois de la Fédération des chasseurs et du service départemental de l'OFB, de revenir sur les règles de sécurité qui ont peut-être manqué au moment de notre passage.

Je tiens aussi à souligner le partenariat et la complémentarité que nous avons eus dans ces épisodes d'épizooties et de problème liés à la grippe aviaire — partenariat entre la Fédération et le service départemental de l'OFB pour recueillir les oiseaux qui ont pu être identifiés, parfois par vos signalements en tant que chasseurs, et pour qu'ils puissent être analysés au niveau du laboratoire départemental — et plus largement notre collaboration dans le cadre d'un réseau que pilote l'OFB qui s'appelle le réseau SAGIR par rapport à la surveillance sanitaire de la faune sauvage.

Au niveau de l'écocontribution, j'ai vu et, en tant que chef de service, je suis évidemment les projets en lien avec l'équipe technique de la Fédération. Je pense que ces actions vont, malgré tout, dans le bon sens et que la sensibilisation des jeunes, notamment issus du milieu agricole dans les lycées agricoles, mais aussi la prise en compte de la faune sauvage en ville et en milieu urbain, les mares, l'association du service au protocole ICE : toutes ces actions vont dans le bon sens.

Sur le plan de l'animation, nous sommes évidemment présents au niveau du service pour le centenaire des deux fédérations de pêche et de chasse prévu au mois d'août.

Voilà pour ce petit tour d'horizon des actions partenariales qui nous unissent, et qui devraient, je n'en doute pas, s'inscrire dans la continuité pour le futur.

Je vous remercie.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur RIFFAUD.

Nous avançons. Nous arrivons à la fin de notre assemblée. Je vais maintenant donner la parole au représentant de l'État, la représentante de M. le Préfet et du Directeur départemental des Territoires, Madame la directrice adjointe, Madame AUDIGÉ.

Mme AUDIGÉ. - Merci.

Monsieur le Président AMBLARD, Monsieur le Sénateur, Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture, Monsieur le représentant du Conseil régional, Monsieur le représentant de l'OFB, Mesdames et Messieurs, bonjour.

Et tout d'abord, merci. Merci pour cette matinée, mais aussi, merci pour le travail qui est extrêmement important pour l'État que vous menez, de par votre action, de par votre passion, sur la régulation des espèces — et je pense en particulier au grand gibier qui a vraiment été l'objet de beaucoup de discussions ce matin : le sanglier, le chevreuil, le cerf.

Je parlerai avant tout du sanglier sur lequel l'État fixe des quotas au niveau départemental, et nous avons bien conscience de vous demander un effort important par rapport aux quotas que nous fixons. Nous en avons tout à fait conscience. Et comme vous l'avez dit, quelquefois, c'est compliqué de les atteindre. Aujourd'hui, on est dans la stabilité des quotas, et pour autant, on aurait pu en demander beaucoup plus compte tenu de la population.

Osons le dire, on est quand même en surpopulation de sangliers, aujourd'hui. C'est le cas. Si nous avons maintenu ces quotas, ce n'est donc pas parce qu'on peut se limiter à cela, c'est du pragmatisme et il n'est pas tout à fait réaliste d'aller fixer des objectifs qui sont inatteignables.

Bon, une fois qu'on a dit cela, comment faire ? J'ai bien noté que la situation était compliquée autant pour vous — quelquefois, cela peut ne même plus être un plaisir tant les chiffres à atteindre sont énormes — que pour la Chambre d'Agriculture et les agriculteurs qui subissent des dégâts lourds. Comment faire ? Peut-on revenir dans une situation plus agréable pour tout le monde ?

Eh bien, je pense que oui, heureusement. Enfin, je pense que oui, tant que vous aurez toujours cette même volonté dynamique d'être sur le terrain, parce que, sans vous, on ne pourra jamais, jamais y arriver. Vous êtes le maillon n° 1 pour sauver la situation.

Nous avons aussi, finalement, une situation et des textes qui pourront nous aider. Le Président a parlé tout à l'heure de ce fameux protocole d'accord qui a été signé le 1^{er} mars 2023 entre le ministre de l'Agriculture, la secrétaire d'État chargée de l'Écologie et le président de la Fédération nationale des Chasseurs. Les mesures ne sont donc pas encore totalement arrêtées, mais cela

donne finalement un cap et de nouveaux outils pour pouvoir réussir à réguler cette population de sangliers qui est trop importante aujourd'hui.

Alors, on en a parlé, parmi les mesures qui pourront être envisagées et éventuellement déclinées au niveau départemental, il s'agit d'étendre la période de chasse du sanglier à toute l'année. Si jamais cela aboutit, il faudra que l'on en rediscute.

(Rumeurs dans la salle)

Je continue quand même.

On a aussi des mesures complémentaires à la chasse. Vous en avez parlé : mobiliser plus facilement les lieutenants de louveterie pour les tirs de nuit.

Désolée, j'ai compris que ce n'était pas un grand succès, mais pour autant, compte tenu de la situation aujourd'hui, c'est-à-dire une population très importante du sanglier, on est obligés, au-delà de la chasse qui est indispensable et qui est le meilleur moyen — cela, jamais personne ne le remettra en cause —, de trouver des mesures complémentaires. Et dans ces mesures complémentaires, il y a les interventions administratives toute l'année qui sont, bien sûr, beaucoup plus importantes en période de non-chasse, c'est-à-dire en avril et mai, puisqu'au mois d'avril, on devait être à 50 demandes d'intervention et une quarantaine étaient en cours. C'est beaucoup. Cela peut effectivement être du tir de nuit, des battues administratives, du piégeage.

À chaque fois, je remercie les louvetiers parce qu'ils sont extrêmement mobilisés. Qu'ils prennent contact avec l'exploitant, mais aussi avec la Fédération de chasse. Cela ne peut réussir que s'il y a vraiment cette connexion entre les acteurs, j'en suis tout à fait d'accord. D'où une mobilisation forte en ce moment.

Les louvetiers, d'ailleurs, la semaine prochaine, vont commencer aussi à poser des cages — on en a parlé tout à l'heure, c'est pour cela que je l'aborde. Des agriculteurs sont déjà équipés avec cinq cages.

Effectivement, c'est un nombre très restreint de prélèvements par rapport à ce que vous faites. C'est extrêmement restreint. Cependant, c'est indispensable parce que c'est focalisé sur des points de dégâts pour les agriculteurs et où il nous faut donc agir.

Tout cela vient d'une population trop importante. Si nous arrivons, collectivement, à faire réduire cette population,

il n'y a plus de raison qu'on ait tant de battues administratives, d'interventions et de cages. Voilà vraiment un chantier à résoudre ensemble.

Autre alerte concernant le cerf. Aujourd'hui, cela va, mais, là aussi, on est en croissance. C'est pour cela que nous avons augmenté un petit peu les quotas de cerfs pour l'année de chasse qui va débiter. Ce serait très compliqué d'avoir deux espèces en surpopulation.

Je voulais également vous dire toute l'importance de la sécurité à la chasse, mais vous en avez parlé. Je suis pleinement rassurée, et je remercie beaucoup la Fédération de chasse pour toute son implication sur le domaine, c'est vraiment fondamental. Je sais que tout est bien pris en compte, alors merci pour tout.

Pour finir sur une note positive, je me réjouis d'avance du week-end festif et gourmand d'août pour le centenaire des fédérations de Chasse et de Pêche.

Encore merci à tous pour votre implication. Encore bravo aux chasseurs, bravo à vous tous. Merci.

(Applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT.- Merci, Madame AUDIGÉ.

CLÔTURE

M. LE PRÉSIDENT.- Cette fois, je crois qu'on est à a fin. Vous allez pouvoir partager le verre de l'amitié, avec vos amis. Il sera suivi d'un apéritif déjeunatoire. Pour la première année que nous recommençons notre Assemblée générale, nous n'avons pas choisi, comme c'était la tradition, d'être assis. Nous verrons ce que nous pourrons faire l'année prochaine.

À votre santé et bon appétit !

(Applaudissements)

(L'Assemblée générale est levée à 13 h 09.)

ANNEXES

BILAN CONSOLIDE - exercice clos le 30/06/2022

(avant affectation du résultat)

ACTIF		PASSIF	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES NETTES	2 076 941 €	FONDS PROPRES	7 457 902 €
- Investissements : 5 912 249 €		- Réserves : 7 457 902 €	
- Amortissements : 3 835 308 €		- Report à nouveau : 0 €	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	51 034 €	Résultat de l'exercice	294 987 €
STOCKS ET EN COURS	136 087 €	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT SUR BIENS NON RENOUEVELABLES	165 948 €
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	1 293 218 €	FONDS DEDIES	0 €
AUTRES CREANCES	109 395 €	PROVISIONS RISQUES & CHARGES	363 918 €
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	3 837 244 €	DETTES	574 750 €
DISPONIBILITES	2 525 305 €	- Emprunt et dettes assimilées : 0 €	
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	143 569 €	- Fournisseurs et cptes rattachés : 74 195 €	
		- Fiscales et sociales : 340 527 €	
		- Autres : 160 028 €	
TOTAL ACTIF	10 172 793 €	PRODUITS CONSTATEES D'AVANCE	1 315 288 €
		TOTAL PASSIF	10 172 793 €

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE - exercice clos le 30/06/2022

CHARGES		PRODUITS	
I - CHARGES D'EXPLOITATION		I - PRODUITS D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises - variations de stocks	136 557 €	1 - Produits d'exploitation	
Autres achats non stockés	388 864 €	Ventes de marchandises	165 792 €
Autres achats et charges externes	981 294 €	Production vendue de biens et services	1 141 511 €
Impôts, taxes et versements assimilés	113 036 €	Montant net Produits d'exploitation	1 307 303 €
Salaires et traitements	711 729 €		
Charges sociales	341 167 €	2 - Autres produits d'exploitation	
Dotations aux amortissements	232 784 €	Subvention d'exploitation	299 639 €
Dotations aux provisions	54 074 €	Autres produits + reprise prov tranf charges	2 206 528 €
Autres charges	610 760 €	Montant net Autres produits d'exploitation	2 506 167 €
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (I)	3 570 265 €	TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	3 813 470 €
II - CHARGES FINANCIERES		II - PRODUITS FINANCIERS	
Intérêts et charges assimilées	0 €	Autres intérêts et produits assimilés	32 750 €
Charges sur cessions VMP	57 052 €		
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (II)	57 052 €	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (II)	32 750 €
III - CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)		III - PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opération de gestion	156 549 €	Sur opérations de gestion	1 111 €
Sur opérations en capital	0 €	Sur opérations en capital	231 522 €
Dotations exceptionnelles aux amort. et provisions	0 €	Reprises sur provisions et transferts de charges	0 €
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (III)	156 549 €	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (III)	232 633 €
IV - IMPOTS SUR LES SOCIETES (IV)	0 €		
TOTAL DES CHARGES I + II + III + IV	3 783 866 €	TOTAL DES PRODUITS I + II + III	4 078 853 €
RESULTAT DE L'EXERCICE : PRODUITS - CHARGES =			
4 078 853 - 3 783 866 = 294 987 € = EXCEDENT			

PROJET DE BUDGET - 1er JUILLET 2023 - 30 JUIN 2024

<i>CP TE</i>	<i>CHARGES - LIBELLES</i>	<i>GENERAL</i>	<i>DEGATS</i>
60	ACHATS : EDF, fournitures administratives, petits équipements, frais de carburants etc... indemnités aux agriculteurs	132 756 €	748 033 €
61	SERVICES EXTERIEURS : locations, entretien des sites, frais de maintenance, assurances, documentation etc...	264 930 €	147 598 €
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS : honoraires, publications, déplacements, missions, Assemblée Générale, affranchissement, téléphone, cotisations FNC - FRC vacations estimateurs	485 893 €	134 551 €
63	IMPOTS ET TAXES : taxes sur les salaires, cotisations obligatoires de formation des personnels	106 800 €	14 780 €
64	FRAIS DE PERSONNEL	949 650 €	174 400 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE : subventions annuelles versées aux sociétés de chasse, sur matériels de protection des cultures	277 699 €	246 250 €
66	CHARGES FINANCIERES	0 €	0 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES : sur exercices antérieurs régularisations de charges sociales, de dossiers d'indemnisation aux agriculteurs	3 000 €	110 050 €
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	220 000 €	15 000 €
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	16 900 €	70 500 €
	TOTAL CHARGES	2 457 628 €	1 661 162 €
	RESULTAT	-99 485 €	-40 921 €
	TOTAL	2 358 143 €	1 620 241 €
<i>CP TE</i>	<i>PRODUITS - LIBELLES</i>	<i>MONTANT</i>	<i>MONTANT</i>
70	VENTES : pancartes, pièges, carnets, sécurité, droit fixe et proportionnel à l'hectare sur les contrats de service, repas assemblée générale, bracelets plan de chasse, timbre grand gibier	479 554 €	986 451 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	101 980 €	94 370 €
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE : timbre fédéral, affiliations des demandeurs plan de chasse, dommages et intérêts des tribunaux	1 505 309 €	418 170 €
76	PRODUITS FINANCIERS : intérêts des placements financiers	15 000 €	13 000 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS : vente ou reprise d'immobilisation, quote-part des subventions d'investissement du Conseil Général et du Conseil Régional	41 000 €	0 €
78	REPRISES SUR PROVISIONS : indemnités aux agriculteurs et frais d'estimation	500 €	100 150 €
79	TRANSFERTS DE CHARGES : remboursement de divers sinistres (sur véhicules), part salariale sur les tickets restaurant du service administratif, décote taxes/salaires etc...	214 800 €	8 100 €
	TOTAL PRODUITS	2 358 143 €	1 620 241 €

RESULTAT CONSOLIDE -140 406 €

BUDGET D'INVESTISSEMENT 2023/2024	
I - INFORMATIQUE	22 700 €
II - IMMOBILIER - TERRAIN	15 000 €
III - MATERIELS TECHNIQUE	4 000 €
IV - TRAVAUX BATIMENTS	104 000 €
V - VEHICULES	35 000 €
VI - COLLECTIONS	3 000 €
TOTAL DES INVESTISSEMENTS	183 700 €